

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2022
CONSEIL MUNICIPAL**

1^{ère} SÉANCE

Monsieur le Maire soussigné certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

Monsieur le Maire
Philippe GAUDIN

SÉANCE DU 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 20 h 00 à la salle André Malraux, 2, Allée, Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en date du 3 mars 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Kati CABILLIC, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE, Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Pierre MAILLOCHON, Vanessa Laura TILLE, Marc LECUYER, Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Ilyes BENJEMAA, Naoual ELOUAHTA, Lionel MAZURIE, Ana Paula GONÇALVES-NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Jean-François LELIEVRE, Isabelle PETITFILS, Hubert CHERENE, Sylvie ALTMAN, Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER, Éric COLSON, Thiaba BRUNI.

PROCURATIONS

Séverine VANHEE donne pouvoir à Kristell NIASME
Catherine MAUVILLY donne pouvoir à Jean-François LELIEVRE
Abdel CHENNANI donne pouvoir à Marc LECUYER
Bernardina DA SILVA DIAS donne pouvoir à Isabelle PETITFILS

ABSENT :

Zoubida EL FOUKAHI

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Vanessa TILLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

M. le Maire

Bien, mesdames et messieurs, bonsoir, nous allons procéder à l'appel nominal. Monsieur BENJEMAA s'il vous plait.

Monsieur Ilyes BENJEMAA procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le quorum étant atteint, nous allons ouvrir cette séance avec les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Ce sont les affaires traitées depuis le dernier Conseil Municipal par délégation du Maire. Vous avez la liste des affaires, je suis à votre disposition pour y répondre, répondre à vos questions. Madame ALTMAN.

Mme ALTMAN

Bonsoir à tous, j'ai demandé par mail 3 décisions, c'était pour éviter les questions mais comme je n'ai pas reçu de réponse, je voudrais au moins les pointer, en tous les cas, cela demande de notre part information. La décision 87 concernant la dotation politique de la ville pour le renoncement à la subvention. C'est pour information, n'y voyez pas particulièrement de critique. La décision 98, là aussi, c'est pour aussi des explications, la 98, la mise en ligne d'un jeu vidéo pour la commune, je voulais savoir de quoi il s'agissait exactement, est-ce que c'était lié à la Micro-Folie par exemple. Enfin, la décision 007, là, je vous demande lire l'avis intégralement parce que le Technicentre est un projet important pour la ville, et je regrette d'ailleurs, qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Mais pour le moins que nous soyons au courant de cet avis sur le Technicentre.

M. le Maire

Bien Madame, je vais essayer de vous répondre du mieux que je peux et si les explications ne vous satisfont pas, on vous répondra une manière bien plus efficace. La subvention à titre de la dotation politique de la ville pour la construction d'une maison d'une valorisation du patrimoine. Effectivement, ce projet-là, qui fait suite à une décision prise le 28/06/2019, avec un projet d'une maison du patrimoine, rue Jules Guesde, dont le coût initialement prévu était de 3 358 000 euros. Cette somme nous paraissant un petit peu excessive, nous avons un autre projet, d'une autre implantation de cette maison, avec un coût de 1 600 000 euros. Nous avons donc suspendu ce premier choix que vous aviez fait et nous travaillons donc à une deuxième possibilité qui serait autre et qui coûterait pratiquement moitié moins chère.

Mme ALTMAN

D'accord, et qui se situerait où ?

M. le Maire

Alors, nous sommes en train de réfléchir. Ce serait rue des Vignes sur le derrière du collège et de l'école Jules Ferry où il y a actuellement, qui sert de parking sauvage disons, avec des terrains, des terrains qui sont côté pavillon, qui est loué à la principale du collège. Là, il y a une place qui permettrait de faire cette maison du patrimoine à cet endroit-là pour beaucoup moins cher. Rien n'est encore arrêté mais disons qu'on a mis un terme à ce premier projet rue Jules Guesde qui était très onéreux je vous l'ai dit, 3 358 000 euros.

Pour le point 98, je vais essayer de vous donner cela. La conception et la mise en ligne d'un jeu vidéo. Il s'agit de disposer d'un prestataire pour assurer la conception et la mise en ligne d'un jeu vidéo. Le projet vise à créer un jeu intégrant les éléments historiques et patrimoniaux de Villeneuve-Saint-Georges à travers 3 époques de niveaux différentes. La première époque de Villeneuve au 19^e siècle, avec le centre ancien et comme personnage emblématique Victor Duruy.

L'époque numéro 2 de Villeneuve du milieu du XX^e siècle avec le patrimoine ferroviaire bien évidemment, et le quartier de triage bien évidemment et comme personnage emblématique Victor Duruy, une nouvelle fois.

Époque numéro 3, de Villeneuve de la fin du 20^e siècle avec le street art et les ensembles urbains du quartier Nord et du Plateau, possiblement MC Solaar participerait, mais sous toute réserve, il n'y a rien de caler, comme personnage emblématique aussi de fin du monde. La

création de ce jeu impliquera évidemment le public. On pense a priori à un groupe d'une quinzaine de Villeneuvois qui serait sélectionné, je n'aime pas trop le mot, mais qui aurait envie de s'investir d'une manière forte dans ce projet-là, à qui on proposerait cette activité dans les maisons de quartiers. Voilà un petit peu ce que nous souhaiterions mettre en place de manière à faire connaître notre patrimoine à travers ce jeu vidéo et surtout impliquer les jeunes dans la réalisation de ce jeu vidéo.

Pour la 007, je vais essayer de vous répondre. La commune sur le Technicentre oui. Alors, c'est assez volumineux, cela va être difficile. Ce que je peux faire, c'est vous le résumer. Je peux vous le lire si vous voulez, mais il y en a peut-être pour 20 minutes. En gros, je vous propose une version courte.

Mme ALTMAN

Les grandes lignes et vous nous les transmettez.

M. BOYER

Les grandes lignes, la déposition, les points d'alertes, les réserves.

M. le Maire

Tout à fait Madame, c'est ce qu'il y a dedans. Nous sommes évidemment favorables au développement et à la création et disons rendre encore plus efficace le Technicentre. Ce Technicentre doit être assorti, et c'est une des réserves importantes au projet à une desserte en site propre du Triage. Il est hors de question que l'activité du Technicentre se traduise par un flux de véhicules, de camions, avenue de Choisy, voire le bon pont Wilson, voire le centre-ville. C'est dans le projet d'OIN, l'OIN de Triage, Opération d'Intérêt National où ce projet est d'envergure métropolitaine, qui vise à construire sur des centaines d'hectares libres, un centre d'approvisionnement métropolitain, cela date de 2018, donc vous savez évidemment de quoi on parle. Ce centre aurait pour vocation à approvisionner tout le Sud de l'Île de France à travers différentes denrées qui arriveraient soit par le rail, soit par le fleuve, soit par la route.

M. BOYER

C'est le CIN ?

M. le Maire

C'est le CIN, on est d'accord. Déjà, à l'occasion du CIN, j'ai mis comme condition incontournable cette desserte routière en site propre, puisque vous savez bien encore mieux que moi, que le seul accès se fait par le chenal Muzet, il est impropre à la fonction économique industrielle que devrait avoir le Triage dans le cadre de l'OIN.

Mme ALTMAN

Cela a toujours été une grande vigilance à avoir.

M. le Maire

Attendez, cela vient. Évidemment ce projet de desserte propre qui rejoindrait par le biais de l'A86, l'A4 etc. c'est la phase étude, il y a déjà je crois 500 000 euros qui sont bloqués pour les premières études de manière à savoir si c'est réalisable ce projet. Ce qui est certain, c'est que dans tous les cas de figure il faudra un accès routier au site du Triage. Évidemment, j'ai repris cet argument dans le cadre du Technicentre en disant, oui le Technicentre doit se développer, le Technicentre est nécessaire mais il doit être associé à la réflexion et à la création de cet accès propre routier. Voilà en gros ce qui est dans ce rapport qu'on pourra mettre en ligne sur le site sans problème. On le mettra en ligne si vous le souhaitez.

Mme ALTMAN

Ce serait bien, merci.

M. le Maire

Bien sûr, tout à fait normal Madame. C'était cela la 7 ?

Mme ALTMAN

Oui, c'était cela, vous répondez à notre question.

M. le Maire

Oui Madame ?

Mme NIOKA

Bonsoir, j'ai une petite question pour la décision numéro 4, l'attribution d'un marché de fourniture de masques d'un montant maximum de 90 000 euros. Avez-vous prévu une clause de révision dans ce contrat pour faire face aux éventuels changements, d'ailleurs il va bientôt y avoir un changement, est-ce que vous avez prévu une clause qui permet de revoir le contrat pour ne pas perdre les 90 000 euros.

M. le Maire

Oui, je reprends ma feuille, la 4. Tout à fait, ce marché est prévu à hauteur de 90 000 euros au moment où nous l'avons passé, on était encore en pleine crise sanitaire, on ne savait pas trop comment on allait en sortir, donc nous avons passé ce marché mais avec une clause restrictive. Après enquête, il nous reste actuellement en stock 249 000 masques. Bien évidemment, nous avons suspendu cette commande et nous ferons appel à la société lorsque nous en aurons besoin. Vu les stocks, on ne voulait surtout pas être pris de court donc on avait anticipé une recrudescence de la crise et il fallait des masques. Voilà l'explication, donc pour l'instant c'est suspendu. D'autres questions ? Non. Je vous en prie Madame.

Mme BRUNI

Si, j'ai une question à poser, elle concerne la décision 86, je voudrais connaître la destination des supports ?

M. le Maire

Ne bougez pas que j'y arrive, 86. Oui, c'est à l'occasion des vœux, nous avons sous-estimé un petit peu le coût des cartes de vœux et des documents de fin d'année notamment pour le CCAS, pour les colis, donc c'est un supplément que nous avons payé à l'imprimerie pour pouvoir éditer ces cartes de vœux, ces enveloppes et puis les différents documents qui ont été sortis à l'époque à la distribution des colis. Voilà, Madame.

Mme BRUNI

D'accord, la décision 88, j'aurai voulu connaître le montant de la subvention.

M. le Maire

On va essayer de vous dire cela, 88, c'est une demande de subvention, donc comme on vous dit toujours, la plus élevée possible. On n'a pas... c'est la formule habituelle.

Mme BRUNI

Décision 90, l'avenant porte sur quels travaux ?

M. le Maire

90, c'est l'éclairage du square de la Mare. Initialement, on pensait, il n'y en avait pas ou très peu, donc c'est dommage, il y a eu pas mal d'argent investi dans ce projet et à la demande de l'association Fil de l'Yerres, nous avons éclairé le square de la Marre. Donc il y avait eu un avenant donc il fallait évidemment financer cela à hauteur de 12 338,40 euros, toutes taxes.

Mme BRUNI

D'accord, la décision 93, j'aurai voulu connaître les biens assurés par ce contrat. Le type de bien que cela concerne.

M. le Maire

93, ce sont les bâtiments c'est cela ? Ce sont les bâtiments Madame.

Mme BRUNI

D'accord très bien et puis il y a encore la décision 13, vous avez fait le choix en fait de louer, c'était cela, je crois, c'est la location d'une balayeuse je pense c'est cela. Et pourquoi le choix d'une location plutôt que d'un achat, c'est ce que je voulais savoir.

M. le Maire

C'est un problème de fond Madame puisqu'on a une balayeuse qui est restée en panne 6 mois parce qu'on attendait une pièce qui venait de l'autre bout de l'Europe. Donc la machine a été immobilisée pendant 6 mois et nous avons été amenés à louer une machine de remplacement, ce qui explique un petit peu cette décision qu'on a dû prendre pour assurer un nettoyage de qualité. Mais le problème de fond se pose, pourquoi pas en acheter parce que c'est du matériel qui vient en grande partie de l'Est de l'Europe, qui actuellement est un petit peu bousculé. Même en temps normal, cela vient de Tchécoslovaquie ou ailleurs et un gros, gros, gros, gros problème d'approvisionnement de pièces détachées. L'idée est de se dire pourquoi pas c'est une réflexion de louer du matériel plutôt que d'acheter. Pourquoi pas louer plutôt que d'acheter puisque dans le contrat de location, ils s'engagent et du reste c'est passer en appel d'offres, Monsieur BOYER était présent, ils s'engagent à refournir une machine à réparer dans les deux heures. Si ce n'est pas fait, en 24 heures, ils nous prêtent une autre balayeuse. C'est un choix qu'on doit faire et c'est un petit peu fait puisque c'est passé en appel d'offres et cela a été approuvé à l'unanimité, je crois.

Mme BRUNI

J'ai une dernière question, la décision numéro 12 qui concerne des jouets et du matériel d'éveil. J'aurai voulu connaître la destination.

M. le Maire

Le service de la vie scolaire, pour les plus jeunes enfants.

Mme BRUNI

Très bien je vous remercie.

M. le Maire

Merci Madame. Plus d'autres questions ? Je vous remercie. Approbation du compte du compte rendu.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2021

M. le Maire

Sur le projet de compte rendu qu'on vous a envoyé, il y a des petites erreurs je pense que cela ne vous a pas échappé. Déjà, tout en haut, il y a un bout de ligne qui a sauté, c'est la cinquième séance. Il y a un petit astérisque mais il n'y a pas le chiffre, donc c'est la 5^e séance. Vous avez pu voir aussi à la troisième ligne, mais ce n'est pas une plaisanterie, qu'il y a marqué 1^{er} avril 2021, bien évidemment ce n'est pas le 1^{er} avril 2021, c'est le 13 décembre 2021. Un petit peu plus loin, vous avez dû remarquer que Madame NIASME était à la fois présente et absente, ce qui ne peut pas se faire bien évidemment. Elle était absente juste avant le vote du point 28. Ce sera précisé sur la version définitive. Voilà les remarques que j'ai pu faire, que nous avons pu faire à la relecture. Quelques petits problèmes d'orthographe je ne sais plus où mais voilà

déjà les remarques préliminaires que je souhaitais faire, maintenant vous avez évidemment la parole pour des explications complémentaires et des améliorations à apporter si imprécisions.

Mme NIOKA

Juste un problème d'orthographe sur mon nom. Ce n'est pas NOKIA, NIOKA.

M. le Maire

Je suis désolé Madame, NIOKA, tout à fait. Première page ?

Mme NIOKA

Oui.

M. le Maire

Ne bougez pas je regarde, c'est noté derrière ? Tout à fait. Excusez-nous Madame. D'autres remarques. Je peux considérer qu'il est approuvé à l'unanimité ? Je vous remercie Messieurs-dames. Approuvé à l'unanimité sous réserve des remarques que j'ai citées bien évidemment.

Le Conseil Municipal,

À l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte rendu analytique du Conseil municipal du 19 décembre 2021.

M. LECUYER

Monsieur le Maire, j'avais juste oublié de vouloir préciser, ce n'est pas SIPEMCO mais SIPENCO, mais je pense que vous aviez déjà pris en note cela, c'était sur la délibération sur le SIPPEREC.

M. le Maire

Tout à fait merci.

I. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

1. Avis du Conseil Municipal sur la signature d'une convention de portage foncier pour l'acquisition du bien sis 150 Chemin des Pêcheurs entre le Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Mme CABILLIC

Bonsoir à tous. Nous continuons nos engagements dans le projet de renaturalisation des Berges de L'Yerres avec nos partenaires SAF94 et EPT. Cette délibération concerne donc un bien situé 150 Chemin des Pêcheurs. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la parcelle AR 203 sis 150 Chemin des Pêcheurs pour un montant de 275 000 euros et 5 000 euros de biens meublés. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire

Des remarques sur ce point ? Des questions ? Non ? Je le mets au vote. Qui est contre ? Personne. Abstentions ? Personne. Unanimité je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DELIBERE,

Émet un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier entre le SAF94 et l'EPT Grand- Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la parcelle AR 203 sis 150 Chemin des Pêcheurs pour un montant de 275 000 € et 5 000 € de biens meublés.

2. Acquisition et classement dans le domaine public communal de l'impasse Janin entre les bâtiments 31 et 33 rue Henri Janin à Villeneuve-Saint-Georges.

Mme CABILLIC

Étant donné que l'impasse est une voie privée mais déjà ouverte à la circulation publique, les copropriétés ont demandé que la ville prenne la gestion de la voie. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acquisition de l'impasse Henri Janin à titre gratuit et classer cette impasse dans le domaine public communal ainsi qu'à effectuer la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

M. le Maire

Des questions ? Demandes de précision ? Monsieur COLSON.

M. COLSON

Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. On a bien compris dans la note de présentation qu'il s'agissait d'un transfert du domaine privé au domaine public à titre gratuit même si le bien a quand même une valeur vénale de 22 000 euros. Cette impasse ouverte sur une circulation publique sera-t-elle libre ou non au stationnement ? Et puis, j'ai une seconde question, cette impasse sera-t-elle fermée par une barrière ou par un portail électrique, quelque chose ? Je voudrais savoir.

Mme CABILLIC

Peut-être que je me suis mal exprimé Monsieur COLSON, cette impasse est déjà ouverte à la circulation à la voie publique. Elle était privée précédemment, elle revient dans le domaine public. Les copropriétés nous demandent en fait qu'on reprenne la gestion tout simplement. Il n'y aura pas de grille qui sera installée ni de portail. Elle devient une voie communale.

M. COLSON

Merci.

M. le Maire

D'autres remarques ? Abstentions sur ce point ? Personne ? Qui est contre ? Personne. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acquisition à titre gratuit de l'impasse Henri Janin entre le N° 31 et le N° 33 de la Rue Henri Janin et tous les documents administratifs ou financiers, plans, conventions et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à classer l'impasse Henri Janin dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire suite au classement dans le domaine public communal de l'impasse Henri Janin à effectuer la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun CEDEX, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

3. Demande d'intégration au dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Mme CABILLIC

Sachant que nous remplissons les critères, l'État nous demande d'intégrer le dispositif expérimental de l'encadrement des loyers de la loi du 23 novembre 2018, et s'agissant d'un dispositif expérimental avec une échéance en 2023, il sera donc prévu à cet effet, un bilan par l'État. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver l'application de l'encadrement des loyers sur tout le territoire de Villeneuve-Saint-Georges et de demander à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre selon les modalités de la loi ELAN, et les textes d'application correspondant à la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, plans, conventions et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire

Merci. Des questions ? Demandes de précision ? Oui Monsieur BOYER je vous en prie.

M. BOYER

On partage tout à fait la délibération d'autant qu'on l'avait voté en 2018 et en 2019 au territoire et que c'est à votre demande Monsieur le Maire que la ville avait été retirée du dispositif en novembre 2020 et qu'elle a été revotée par le territoire de nouveau le mois dernier je crois. Quelles sont les raisons de ce revirement ? Tant mieux à la limite mais quelles ont été les raisons. De mémoire, le projet de l'EPT n'a pas été retenu par le gouvernement. Est-ce que c'est une nouvelle demande du territoire pour l'expérimentation de l'encadrement des loyers ?

M. le Maire

Je vais vous répondre Monsieur BOYER. Effectivement, comme vous le dites, il y a un premier dossier qui avait été adopté en Conseil du Territoire le 17 décembre 2019, effectivement avec la ville qui faisait partie des 12 communes je crois qui avaient été retenues dans cette expérimentation parce que cela ne reste qu'une expérimentation, on est bien d'accord. Le président de l'EPT a à nouveau soumis cette question-là en août 2020 à la nouvelle assemblée territoriale. Cela ne vous a pas échappé, il y a eu des nouvelles élections au mois de juillet et donc le président a souhaité à juste titre connaître l'avis des nouveaux maires de la nouvelle assemblée qu'il y avait. À ce moment-là, je vous avais proposé donc à mes collègues de se retirer de dispositif, faute d'informations. On était élu depuis un mois, je ne pouvais pas engager la ville sur des décisions comme cela, assez importantes sans avoir les moindres informations indispensables pour prendre une décision équilibrée. Voilà la raison pour laquelle j'avais proposé à mes collègues de me retirer de ce dispositif. Le président de l'EPT a donc transmis à l'État, au préfet, une délibération sans Villeneuve-Saint-Georges. En 2021, l'État a signifié à l'EPT son refus de retenir la candidature en l'état mais accepte que le dossier soit retravaillé en intégrant la ville de Villeneuve-Saint-Georges. L'État estimant que les conditions d'éligibilité pour rentrer dans le dispositif d'encadrement sont remplies par la ville de Villeneuve-Saint-Georges et qu'à ce titre elle ne peut en être exclue. C'est la délibération qui

a été prise par l'EPT à ce moment-là. Pour faire court, pour être simple, nous avons, comme je viens de vous le dire, pris la décision de ne pas participer, l'EPT a essayé de passer cette expérimentation du plafonnement des loyers sauf que l'État l'a recalé sauf qu'il y a une ville qui rentre dans les 4 critères nécessaires et indispensables pour être assujettie à l'expérimentation du plafonnement des loyers donc vous êtes priés de revoir votre copie. En gros, c'est cela. Donc depuis, on a un peu évolué sur ce problème-là, on a les informations et j'estime que cette délibération-là est nécessaire, 1 parce que j'ai bien l'intention de respecter le cadre de la loi. Ce n'est pas moi qui l'ai écrite, ce n'est pas moi qui l'ai votée, nous en faisons partie, nous n'avons pas le choix. Les communes qui ont les 4 critères de sélections qui doivent rentrer dans l'expérimentation, on en fait partie, et l'État, via le préfet, a retoqué la délibération de l'EPT sans nous. Donc, j'ai bien l'intention de respecter, 1 ce que demande l'État, 2 ce que nous demande le préfet, 3 parce que c'est la loi. Voilà. Madame.

Mme NIOKA

Je vous remercie de bien vouloir respecter ce que demande la loi parce qu'il me semble que l'encadrement des loyers, à mon sens, est en faveur des habitants puisque cela évite justement une inflation comme cela des loyers je pense. Ce que je voulais savoir, c'est quels genres d'informations supplémentaires vous avez eus qui vous font accepter maintenant cette décision au-delà de respecter la loi.

M. le Maire

D'une manière générale je respecte toujours la loi. Voilà, c'est une manière de vivre que j'entends bien respecter jusqu'à la fin de mon mandat. Pourquoi j'ai changé ? Tout simplement parce que je pense que j'avais des informations que je n'avais pas au départ qu'on pouvait en sortir. Je pensais qu'on pouvait en sortir, ce qui dans un premier lieu me paraît assez naturel. Je ne vois pas pourquoi sur le fond on impose à une commune de rentrer dans un dispositif. Cela me déplaît un petit peu mais c'est comme cela. Quand on a dû adhérer au territoire, on ne nous a pas demandé si on voulait ou si on ne voulait pas. On était dedans, il fallait y aller. Là, il y a une loi qui nous oblige à y aller, j'entends bien le faire. Je peux vous assurer que je n'y vais pas avec un grand enthousiasme. Ceci étant dit, je suis persuadé que cette loi ne réglera en rien les problèmes d'insalubrité. Vous savez qu'à Villeneuve-Saint-Georges, le centre-ville, 36 % des logements sont considérés comme habitats indignes. Donc, malheureusement cette loi ne résoudra en rien cette insalubrité. Par contre, cette loi peut permettre de lutter contre la sur-occupation des logements. Pour le dire d'une autre manière, favoriser le jeu des marchands de sommeil, donc cette loi pourrait, mais comme elle est expérimentale, nous verrons bien ce que cela donnera, elle devrait permettre de lutter contre la sur-occupation, donc les marchands de sommeil. Je suis moins hostile, parce que je crois que cela peut apporter un petit plus, mais pas sur le fond. Le fond c'est l'insalubrité.

Mme NIOKA

Je pense que ce n'est pas le but de cette loi, je pense que c'est plus aussi pour sécuriser les budgets des ménages de la commune. Je pense qu'en cela déjà, la population de Villeneuve-Saint-Georges est quand même globalement en difficulté, donc déjà de ce point de vue, je pense qu'il n'y a pas de question à se poser, l'encadrement des loyers est totalement nécessaire et je pense que c'est pour cela qu'on est automatiquement mis dans le projet en fait.

M. le Maire

Merci Madame. Monsieur MAZURIÉ

M. MAZURIÉ

Monsieur le Maire, mes très chers collègues du Conseil, Mesdames et Messieurs, je tenais à partager avec vous des éléments de préparation au vote de ce point. Par ces grands projets de rénovation, notre ville va morphologiquement et sociologiquement changer. C'est ce que nous recherchons politiquement. Il ne faut pas faire peur aux futurs nouveaux investisseurs

sur le parc privé concerné alors que nous sommes engagés dans une phase de transformation de notre ville. Battons-nous pour arriver à un prix au m² plus adapté à celui de notre potentiel d'attractivité et ceci impliquera un changement de la typologie des propriétaires, diminuera mécaniquement la présence des marchands de sommeil, à l'image de ce qui a pu se faire dans les Hautes Seines ou dans le Nord et le Nord-Ouest du Val de Marne et ce depuis 15 ou 20 ans. À chacun son rôle social excessif dans les deux sens, sans que celui-ci soit définitif et ancré dans les esprits. À chaque ville son tour, Villeneuve-Saint-Georges l'a plus qu'assuré dans l'un de ces sens. Notre ville est paupérisée, sans aller vers une gentrification, nous avons un grand fossé à combler à mon sens avant d'être candidat à ce type de service qui de surcroît est sur la houlette de l'EPT du territoire. Ces mesures de limitation des loyers comportent aussi leur propre cortège de contournement, comme appliqué à Paris, rendant le dispositif ingouvernable et souvent non appliqué. Il s'agit, nous dit-on d'une expérimentation. Nous pouvons déjà imaginer la conclusion de succès et l'engrenage à terme. À date, au niveau national, très peu de communes et de collectivités ont demandé à utiliser cette offre. Allons-nous suivre les pas de la Courneuve, de Bobigny ou de Villeurbanne ? Le dispositif que je juge non adapté ne saurait non plus se résumer à obtenir une étude en parallèle de son application. Comme les villes choisissent librement et avec motivation dans le cadre de cette loi ELAN, souvent politique derrière ce choix, d'adhérer ou pas à ces propositions d'encadrements des loyers, je vous ai donc précisé les raisons qui feront que dans quelques instants, sans hésitation je voterai contre cette proposition faite à notre ville. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire

Mme ALTMAN tu as demandé la parole ? Allez-y Madame.

Mme ALTMAN

Contrairement à l'intervention précédente, je me réjouis de cette proposition du dispositif d'encadrement des loyers même si j'ai un peu compris que vous le faites un peu contraint et forcé dans le cadre de ce qui se fait au niveau du territoire. Dans tous les cas c'est une mesure qui me semble être complémentaire je l'ai dit en commission, mais complémentaire du PNRQAD qui a pour but de lutter contre les marchands de sommeil et les questions d'insalubrité mais qui ne peut pas intervenir évidemment sur la question de l'encadrement des loyers. On sait et je n'irai pas plus loin dans la démonstration, chacun, je crois peut en avoir conscience, des prix très élevés, en particulier pratiqués dans le centre ancien voire centre-ville. En tous les cas quasiment tout le territoire du PNRQAD pour des logements très petits et qui ne méritent pas de tels loyers. C'est aussi une mesure qui complète un dispositif et j'espère bien qu'on arrivera à mettre petit à petit fin à l'activité des marchands de sommeil dans tout ce secteur-là.

M. le Maire

Merci Madame. Monsieur LECUYER.

M. LECUYER

Merci Monsieur le Maire, merci Madame CABILLIC pour nous avoir présenté cette délibération. Monsieur le Maire vous nous avez rappelé lors de notre dernière réunion du bureau municipal que le vote était libre sur ce point. À cet effet, je souhaitais faire une petite explication de vote de certains d'entre nous, ce qui ne rompt en rien la discipline municipale que nous avons suivie jusque-là. L'intégration dans le périmètre d'application a malgré tout été validée lors du conseil territorial de Grand-Orly Sainte Bièvre du 15 février, Monsieur BOYER l'a rappelé et elle nous est soumise aujourd'hui pour approbation. Je soumetts à cette assemblée le fait que nous avons demandé les conditions de sorties et le détail des modalités du dispositif, et sans cet éclairage nécessaire et pour les autres raisons que je vais détailler, nous ne voterons pas tous favorablement à cette délibération. Parmi les nombreuses critiques que nous avons sur ce dispositif, laissez-moi vous en énumérer quelques-unes. Le logement social dit public applique déjà un principe d'application des plafonnements des loyers. Il en est

de même pour de nombreux bien privés offerts à la location qui ont reçu des subventions parfois importantes de l'ANA. C'est pourquoi élargir un encadrement des loyers à l'ensemble des biens immobiliers de la commune ne me paraît pas pertinent. La délibération dit offrir une alternative au logement social. Le logement social pour lequel nous avons revu la programmation de divers projets comme l'îlot Dazeville afin de favoriser une véritable mixité sociale, en utilisant par exemple des mécanismes comme la location accession, le PLUS ou le PLS et en essayant d'attirer les populations dans un programme moins défavorisé que ceux que l'on trouve actuellement dans le centre ancien. Le dispositif ne lutte pas contre l'habitat insalubre. Notre réalité c'est qu'aujourd'hui le SCHS, le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité a 300 dossiers en souffrance et seuls 100 sont matériellement traités. Les loyers sont les plus bas à Villeneuve-Saint-Georges de tout le Val de Marne et la taxe foncière est également la plus élevée de tout le Val de Marne. Certains propriétaires se sont endettés afin de se constituer un patrimoine en vue de leur retraite en recourant à un endettement bancaire. Un encadrement des loyers modifiera de facto l'équilibre de beaucoup de projets. La perte de revenus de certains propriétaires risque de les décourager d'investir dans l'entretien et l'amélioration de leur patrimoine créant un effet pervers sur la qualité des biens offerts à la location. En effet, en plus de l'entretien usuel des biens, les bailleurs devront améliorer leurs logements, principalement sur la performance énergétique sous peine de ne plus pouvoir louer ou revendre leurs biens. L'encadrement risque d'être un frein supplémentaire à l'amélioration d'habitation des Villeneuvois. Les dispositifs ne luttent pas contre les habitats insalubres, vous l'avez rappelé. Ils risquent même d'inciter les bailleurs peu scrupuleux à se détourner des pratiques légales en ne contractualisant plus avec leurs locataires un bail et pour d'autres se tourner vers des pratiques parallèles telles que les locations de courte durée type Airbnb qui se sont tant multipliées ces dernières années. Jean Marc Tourillon, président de la FNAIN s'explique dans un communiqué de presse du 30 juillet 2018 au sujet de l'encadrement des loyers : « le gouvernement n'a pas renoncé à l'encadrement et en a transféré la responsabilité aux élus locaux en zone tendue pour n'encadrer que certains espaces afin de contourner l'obstacle juridique. Ma crainte est que les élus locaux en fassent un marqueur politique plus qu'un instrument de régulation si tant telle qu'elle soit justifiée. On n'a pas fini d'avoir des procédures de contestation sur le territoire, ce qui risque de dessiner une France à deux vitesses » analyse-t-il. Quant à Jacques Mézart, ministre de la cohésion des territoires, il s'exprimait en décembre 2017 « il est plus facile d'instituer le contrôle des loyers que d'y mettre fin ». Nous n'avons pas été élus pour poursuivre les projets de la précédente majorité et nous sommes inquiets par l'absence de protections à destination des petits propriétaires. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. D'autres interventions ?

Mme BRUNI

Tout à fait, j'aurai une remarque à faire. Je voudrais rebondir sur la remarque que vous avez faite précédemment concernant la loi en disant que vous respectiez toujours la loi. J'apprécie que vous teniez de tels propos sachant que notre groupe, enfin, on interdit systématiquement à notre groupe de filmer les séances du Conseil Municipal sous peine d'expulsion par la Police Municipale alors que l'article 21 21 18-1 du CGCT autorise toute personne à capter et retransmettre les débats du Conseil Municipal en raison du principe de la publicité des débats. Nous tenons à filmer les séances du Conseil Municipal sachant que systématiquement les vidéos qui sont diffusées sur le site de la ville sont tronquées de certaines séquences qui sont défavorables à la municipalité. Si vous respectez toujours la loi, pourquoi nous interdisez de filmer les séances du Conseil Municipal alors que la loi nous y autorise.

M. le Maire

Tout simplement Madame parce que c'est soumis à autorisation du Maire, et le Maire dit non.

Mme BRUNI

Non, ce n'est pas soumis à autorisation du Maire, pas du tout. J'invite les Villeneuvois à justement vérifier l'article 21 21 18-1 du CGCT et ce n'est pas soumis à autorisation du Maire.

M. le Maire

Le Maire est responsable de la Police de l'assemblée.

Mme BRUNI

Et alors, il y a un problème de Police le fait de filmer un Conseil Municipal ?

M. le Maire

Oui.

Mme BRUNI

Quel problème ?

M. le Maire

S'il y a des gens qui filment qui font un enregistrement et que cela perturbe...

Mme BRUNI

Cela ne perturbe pas, on n'a jamais perturbé.

M. le Maire

Madame, c'est vous qui le dites, il y a des conseillers qui ont le droit de ne pas avoir envie d'être filmé. Vous avez du personnel derrière qui peut ne pas avoir envie d'être filmé.

Mme BRUNI

Non. De toute manière, on n'a jamais filmé le personnel derrière, nous filmons uniquement les conseillers municipaux, nous sommes des personnes publiques, nous sommes filmés actuellement par vos services, donc je ne vois pas pourquoi les différents groupes politiques n'auraient pas l'autorisation de filmer les séances, et c'est filmer par la loi, et ce n'est pas soumis à une autorisation du Maire.

M. le Maire

Madame, formulez-moi votre demande par écrit je vous répondrai. Je vous remercie.

Mme BRUNI

Donc vous ne respectez pas la loi, c'est bien ce que je dis ou vous la respectez quand cela vous arrange.

M. le Maire

Madame, on me précise que les références de l'article que vous venez de citer cela concerne les séquences filmées à huis clos.

Mme BRUNI

Non, pas du tout, je vous ferai parvenir le document.

M. le Maire

Vous permettez, on va prendre le temps de réfléchir, faites-moi votre demande claire et nette, je vous répondrai d'une manière claire et nette dans le respect de la loi, il n'y a aucun souci à ce sujet-là. Je vous remercie. Pour clore ce point-là, je soumetts ce point à la délibération du conseil. Donc ce point numéro 3. Qui est contre ? On compte. 11 présents, on va voir avec les pouvoirs, cela fait combien ? Relevez la main s'il vous plait. Donc il y a 19 contres, donc la délibération est approuvée. S'il vous plait relevez la main nettement qu'on puisse voir. 19, c'est bien ce que je dis. Pardon, Monsieur BENJEMAA.

M. BENJEMAA

Il n'est pas précisé sur la feuille d'appel que Madame PETIFILS a un pouvoir.

M. le Maire

Madame MAUVILLY a un pouvoir ? Elle est arrivée après donc elle a bien un pouvoir. Merci Monsieur BENJEMAA de votre vigilance. Cela fait 20 votes, c'est cela. Alors Abstention ? 4. Donc qui est pour ? 13. Donc la délibération est rejetée. Je vous remercie, point suivant.

Le Conseil Municipal,

A LA MAJORITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Par 20 voix contre,

Mesdames Cindy LADISLAS DALAIZE, Kristell NIASME 2 voix (pour son compte et celui de Mme Séverine VANHEE) Marie-Christine PEYNOT, Marie-Jo GAZON, Isabelle PETITFILS 2 voix (pour son compte et celui de Mme Bernardina DA SILVA DIAS), Martine YUNG, Saloua AMKIMEL, Vanessa Laura TILLE, Thiaba BRUNI, Messieurs Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Jean-Paul BRESLER, Pierre MAILLOCHON, Daniel DELORT, Jean-Luc BERNIER, Lionel MAZURIE, Marc LECUYER 2 voix (pour son compte et celui de M. CHENNANI), Eric COLSON.

Par 14 voix pour,

Mesdames Kati CABILLIC, Marie-France ZAPATA, Ana Paula GONCALVES-NOVAIS, Sylvie ALTMAN, Tania NIOKA, Messieurs Philippe GAUDIN, Christian GODEFROY, Jean-Pierre VIC, Hubert CHERENNE, Sabri CIGERLI, Jean-François LELIEVRE, 2 voix (pour son compte et celui de Catherine MAUVILLY), Alexandre BOYER, Birol BIYIK.

4 abstentions

Madame Naoual EL OUAHTA, Messieurs Abdelkader DERNI, Ilyes BENJEMMA, Claude CABELLO SANCHEZ.

N'approuve pas l'application de l'encadrement des loyers sur l'ensemble du territoire communal de Villeneuve-Saint-Georges.

Ne demande pas à l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre selon les modalités de la loi ELAN et les textes d'application correspondants la mise en place d'un dispositif expérimental d'encadrement des loyers sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

N'autorise pas le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, plans, conventions, et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun CEDEX, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

4. Contrat de relance de logements entre l'État, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Mme CABILLIC

La subvention de 1 500 euros par logement sera accordée dans la programmation des PNRQAD du Triage pour un total de 304 logements. Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le projet de contrat qui était joint à la présente délibération entre la ville de Villeneuve-Saint-Georges, l'État et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

M. le Maire

Des remarques sur ce point ? Non. Qui est contre ? Personne. Abstentions ? Non plus. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Décide de porter la Ville de Villeneuve-Saint-Georges volontaire à la signature du contrat de relance de logements entre l'État, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes volontaires.

Approuve le projet de contrat de relance de logements entre l'État, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes volontaires

Fixe l'objectif de production de 304 logements pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Autorise Le Maire ou son représentant à signer le projet de contrat (modèle joint à la présente délibération) et tous les documents administratifs ou financiers, conventions et actes liés relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle - 77008 Melun CEDEX, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).

II. ÉDUCATION / JEUNESSE / LOISIRS.

5. Convention de partenariat pour le dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus.

Mme LADISLAS DALAIZE

Bonsoir à tous. La mise en place d'un dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement nécessite la signature d'une convention de partenariat avec la ligue d'enseignement du Val de Marne pour l'année 2022. La ville propose effectivement la mise en place d'un dispositif d'accueil d'élèves faisant l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire de leur établissement. L'enjeu est de rendre effective la valeur éducative de la sanction et d'y associer les parents, d'assurer une continuité éducative et pédagogique et de favoriser le parcours de réussite éducative de chaque jeune. Les élèves accueillis dans ce dispositif ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire par l'établissement et ont accepté par un contrat signé par eux et leurs parents, la mesure alternative proposée par le chef d'établissement. Le dispositif accueillera donc des

élèves de la 6^e à la 3^e et sur des variables allant d'une journée à 5 jours. Ils sont accueillis dans les locaux municipaux situés au 18 ter rue Balzac. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de partenariat et l'organisation des ateliers entre la ville et la ligue de l'enseignement du Val de Marne. Il vous est donc proposé chers membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention pour le partenariat pour le dispositif accueil des collégiens temporairement exclus dans les locaux municipaux situés à la rue Balzac et d'autoriser donc Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération.

M. le Maire

Je vous remercie. Des remarques sur ce point ? Vous avez la convention annexée dans votre dossier.

Mme LADISLAS DALAIZE

Si je peux me permettre Monsieur le Maire, Monsieur BOYER lors de la commission en fait hier, vous m'aviez posé une question concernant le nombre d'enfants qui avaient refusé l'accompagnement. Donc en fait, on a qu'une famille qui a refusé de participer au dispositif l'année dernière. Je vais vous apporter une réponse plus claire sur le nombre parce que je vous avais dit qu'il y avait 10 enfants qui avaient été accueillis mais en fait, le chiffre exact c'est 12 élèves accueillis entre juin 2021 et décembre 2021. Voilà.

M. le Maire

Merci de ces précisions.

Mme BRUNI

J'aurai une question à poser. Je voudrais savoir, l'année dernière combien d'élèves, combien de jeunes Villeneuvois étaient concernés par cette convention. Je ne l'ai pas entendu moi.

Mme LADISLAS DALAIZE

L'année dernière, comme c'était une période particulière compte tenu en fait des différentes périodes de confinement, sur l'année scolaire, on n'a eu que 7 enfants accueillis.

M. le Maire

D'autres questions ? Non. Qui est contre cette délibération ? Personne. Abstentions ? Non. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présents,

DELIBERE,

Approuve les termes de la convention partenariat pour le dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus dans les locaux municipaux situés 18 ter rue de Balzac à destination des collégiens Villeneuvois issus des trois collèges de la Ville avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération.

M. le Maire

On me signale qu'en début de séance j'ai oublié de nommer un ou une secrétaire. Je vais rectifier ce contretemps, je propose à Vanessa comme d'habitude, elle le fait si bien. Non ? Tu es volontaire d'office. Merci Vanessa, voilà, Vanessa TILLE. Désolé de cet oubli de ma part.

6. Adoption du nouveau règlement intérieur de la Crèche Municipale.

Mme LADISLAS DALAIZE

Il a été créé en 2007, la maison de la petite enfance et elle a été agréée pour une capacité d'accueil de 30 berceaux. 22 places en accueil en régulière et 8 places en halte-garderie à la demi-journée entre 7 h 00 et 19 h 00. Comme il est indiqué dans la délibération, un état des lieux a été effectué. Il nous a semblé opportun de revoir le fonctionnement de la petite enfance et son règlement de fonctionnement dans un but d'optimisation, tant dans le temps de service rendu aux Villeneuvois qu'en termes de coût fonctionnel global. C'est dans ce sens qu'une demande de modification de l'agrément a été effectuée auprès des services départementaux compétents pour un agrément de la structure entre 7 h 00 et 18 h 30 avec 27 places d'accueils régulières et 3 places en accueils occasionnels. Cet agrément a été validé pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2020. Le règlement de fonctionnement a donc été modifié dans ce sens avec quelques petites modifications pour optimiser le fonctionnement de la structure. Le règlement de fonctionnement doit être approuvé dans le cadre du renouvellement de la convention PSU-CAF. Est-ce que vous souhaitez que je vous lise les différentes modifications avec les pages où vous en avez pris connaissance ?

M. le Maire

C'est dans le dossier. C'est bon comme cela ? Des remarques, d'autres questions ? Monsieur BOYER ? Non ? Excusez-moi. Donc merci, je soumetts au vote du Conseil. Qui est contre cette délibération ? Personne. Abstentions ? Personne. Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Approuve le nouveau règlement intérieur de la Crèche Municipale.

III. FINANCES / ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

7. Avis de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges sur l'adhésion de la Commune de Gagny au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

M. LECUYER

Excusez-moi Monsieur le Maire, j'étais certain que c'était Bernardina qui allait le faire mais malheureusement, elle est souffrante de son épaule et ne peut se déplacer. C'est un syndicat fermé, la ville de Gagny doit obtenir l'avis des autres communes afin de pouvoir rejoindre le SIFUREP qui est le syndicat funéraire. Je n'ai pas de choses particulières à ajouter, mise à part qu'il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la commune de Gagny au SIFUREP. Je vous remercie.

M. le Maire

Bien. Effectivement, c'est une formalité. Donc je mets cette délibération au vote du Conseil. Qui est contre ? Abstention ? Pas d'abstentions. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Approuve l'adhésion de la Commune de Gagny au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

8. Adhésion au groupement de commande avec l'EPT pour le marché des carburants.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un groupement de commande pour la fourniture de carburant en station-service par carte accréditive et de livraison de carburant. La constitution des regroupements présente des intérêts qui dépassent le seul aspect financier. Si la formule de groupement permet d'obtenir des prix attractifs liés à la mutualisation des besoins, elle permet également de gagner du temps lors de la gestion des dossiers grâce à la mutualisation des dossiers et compétences. Il est simplement demandé à la ville d'adhérer à ce groupement au sein de l'EPT, d'approuver les termes du projet annexé, que vous avez avec la délibération et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et de tous les documents y afférents.

M. le Maire

Des questions sur ce marché, ce renouvellement ? Non. Donc vote du Conseil. Qui est contre ? Personne. Abstentions ? Personne. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Approuve les termes du projet de convention annexé à la délibération, visant la constitution du groupement de commandes « fourniture de carburants en station-service par cartes accréditives et livraison de carburant » ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tous documents y afférents.

9. Rapport de présentation du projet de délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

M. BERNIER

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une délibération sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges. Par délibération en date du 9 juillet 1992, le Conseil Municipal de la ville de Villeneuve-Saint-Georges a concédé l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville à la société d'exploitation des marchés communaux SEMACO. Ce contrat d'une durée de 25 ans à compter du jour de l'ouverture du marché couvert arrive à échéance à partir du 30 avril 2022. Afin de permettre la poursuite de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L-14-11-4 du Code Général des Collectivités Territoriales doit se prononcer sur le principe du recours à une délégation de service public. En ce sens, le rapport de présentation joint présente notamment l'examen des différents modes de gestion du service public, le choix de la délégation de service public, ainsi que les caractéristiques des prestations qui devront être assurées par le futur délégataire. La commission consultative des services publics locaux

et le comité social territorial anciennement comité technique paritaire, lors de leurs séances respectives du 13 janvier 2022 et 3 février 2022 ont émis un avis favorable pour une délégation de service public. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du recours à une délégation du service public et ce conformément aux dispositions de l'article L-14-11-4 du CGCT, approuver les caractéristiques des prestations décrites dans le rapport de présentation que devra assurer le futur délégataire. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à organiser une procédure dite ouverte de passation de la délégation de service public à mener les négociations dans les conditions prévues par les articles L-31-20-1 et suivant du CCP et d'une manière générale à établir tous les actes nécessaires au bon déroulement de la procédure.

M. le Maire

Merci Monsieur BERNIER. Des questions ? Non. Oui Monsieur BOYER ? je vous prie.

M. BOYER

Des compléments, est-ce que vous avez, ma note est plutôt complète et dans l'explication qu'elle mène au choix de délégation de service public qu'on partage par ailleurs, est-ce qu'il y a des estimations ou des maquettes financières sur les différents scénarios qui ont été faits et est-ce que, cela fera certainement partie des négociations, je vous confirmerai ou infirmerai, sur les investissements et rénovations de la Halle. Est-ce que cela peut amener une augmentation de la durée du contrat, est-ce que ce sera à charge de la ville. C'est peut-être un petit peu tôt mais c'était un des sujets d'affrontement, on va dire, avec le délégataire actuel. Et est-ce qu'une éventuelle action juridique pour les préjudices est prévue éventuellement puisqu'avec les cabinets d'audit, conseil avec qui la ville travaillait depuis quelques années, cela a peut-être changé, mais au dernier rapport qu'on a eu il y a quelques conseils, l'état d'esprit était un peu le même de notifier chaque entorse au délégataire, au respect du contrat était formalisé par écrit ou savoir si des suites envisagées éventuellement ou pas. Merci.

M. le Maire

Monsieur BIYIK.

M. BIYIK

Bonsoir. Il est d'abord à noter que malgré plusieurs demandes, les rapports sur le marché forain réalisé par le cabinet CBG Territoire et le cabinet d'avocat action légale n'a jamais été fourni à l'opposition. C'est-à-dire que ce sont les rapports que nous avons demandés, on a juste droit à une présentation par Monsieur BOUSQUET le 8 novembre 2021. Nous pouvons noter à ce sujet un manque de transparence de votre part. D'autre part, dans cette présentation de Monsieur BOUSQUET justement, de nombreux points ont été abordés, j'aimerais savoir si des négociations ont été entamées avec le délégataire SEMACO pour éclaircir certaines parties du contrat actuel concernant notamment la date effective de fin du contrat. Cette date a-t-elle été bien définie par toutes les parties actuellement, peut-on la connaître ? De même les modalités de restitutions de certains biens, notamment les ascenseurs et les toilettes, ont-elles fait l'objet d'une discussion avec la société SEMACO. Les immobilisations construites par la SEMACO, les clauses existantes seraient trop laconiques d'après la présentation, d'après le cabinet CBG Territoire et pas assez protectrices pour la ville. Il est bon de rappeler que le bâtiment appartient à la ville et pas à la SEMACO. Avez-vous prévu un état des lieux du bâtiment et sur quelles bases les parties se mettront-elles d'accord. Les diagnostics de l'amiante ont-ils été réalisés sur le bâtiment. Je rappelle qu'il est à la charge du délégataire. Concernant les modalités de gestion du marché, vous avez choisi de sous-traiter la partie exploitation par le délégataire et la partie investissement des rénovations, sera portée par la ville, c'est bien cela. C'est-à-dire que la partie exploitation sera gérée par le délégataire et la partie investissement sera portée par la ville. La rue Henri Janin, n'accueillera plus le marché du centre-ville, cela, il faudra bien l'expliquer, les samedis et mercredis. Je rappelle que les forains de la Halle ont perdu de nombreux clients, de 20 à 50 %. Avez-vous transmis ou échangé ces informations avec les représentants des forains parce qu'ils ne sont au courant

actuellement. Les forains pensent toujours que le marché va revenir dans la rue Henry Janin. Hier encore, ils n'étaient pas au courant que le marché ne reviendra plus dans la rue Henry Janin. Toujours d'après le document le contrat d'exploitation est prévu à 6 ans. Avec ce mode de gestion, la ville est en droit de demander une redevance plus importante en contrepartie. Ma question est : peut-on avoir le rapport sur le montant des investissements réalisés pour remettre en état la Halle et le retour sur investissement prévu pour la ville sur 6 ans. La VNF, comme le marché sera le parking de la gare, donc la VNF la Voie Navigable de France, demande-t-elle une compensation sur l'utilisation du parking de la gare. Voilà, c'était un petit peu mes premières questions.

M. le Maire

D'autres questions ? Monsieur Birol, c'est très bien en fait, vous venez presque d'énumérer une partie du cahier des charges. Effectivement il y a tout un tas de questions à se poser, qu'on a déjà commencé à poser et on attend les réponses. On n'a pas toutes les réponses que vous évoquez là. Notamment une des difficultés, le gestionnaire sortant, donc le titulaire de la DSP doit fournir un rapport circonstancié sur sa gestion sur les 25 années, notamment sur la partie investissement parce que vous connaissez l'historique peut-être aussi bien que moi, c'est qu'au départ, il a participé au financement du marché. Donc il a eu un retour d'amortissement comme on l'appelle et c'est pour cela que le marché a été concédé d'une grande longueur 25 ans, ce qui est assurément beaucoup trop, mais il y avait aussi un gros investissement puisque le Maire de l'époque voulait que la reconstruction de ce marché ne coûte rien aux Villeneuvois.

Bien, ceci étant dit, la SEMACO arrive en fin de contrat et doit nous fournir ces données-là pour que l'on sache ce qu'il nous doit, ce qu'on lui doit. Il est évident qu'il y avait des prestations qui étaient à sa charge qu'il n'a pas assumé. Vous avez évoqué les ascenseurs, moi j'évoquerai aussi l'hygiène, l'hygiène du marché, l'entretien courant et puis plein de choses. Cela, il en est responsable, par convention, il doit nous rendre par convention le marché en état de fonctionnement.

Donc, c'est en partie en négociation avec le cabinet qu'on a choisi pour nous assister dans cette manœuvre. Le cabinet est en train d'essayer d'avoir des chiffres de la SEMACO ce n'est pas facile. De son côté, le cabinet est en train de chiffrer le coût de la remise en état du marché, il faut l'appeler comme cela, du marché, pour que ce soient les sols à l'intérieur qui sont tout à fait indignes, je n'hésite pas à prendre le mot, et puis le reste, la propreté. Enfin, c'est une catastrophe ce marché, je crois qu'on est tous d'accord sur ce bilan.

Donc maintenant, comment faire donc, c'est une grosse négociation parce que ce monsieur-là sait fort bien gérer ses affaires. C'est difficile, il y a des chiffres qu'on n'a pas. On a commencé à faire estimer quel serait le coût pour pouvoir contrôler les chiffres qu'il va nous annoncer sur la remise en état puisqu'il nous la doit. Il doit nous remettre le marché en état. S'il ne le fait pas, ce sera évidemment une compensation, une somme d'argent qui devrait nous rendre qui sera déduit d'autre chose, c'est assez compliqué, on n'a pas les éléments à ce jour.

Qu'est-ce que vous avez évoqué aussi, le parking du port. Effectivement, alors cela change tous les jours, et ce n'est pas de notre fait puisque vous savez que là actuellement ils sont sur le parking, les commerçants qui soi-disant ne voulaient pas y aller, s'y trouvent très bien. D'ailleurs de plus en plus, ils vont finir par en mettre sur l'eau sur des péniches, ils sont très contents d'y être, sauf qu'ils ne pourront pas y rester. Pour une simple et bonne raison, c'est que la SNCF va refaire la gare de Villeneuve et la SNCF nous a sollicités pour entreposer une partie du matériel et faire la base vie sur le parking du port comme ils l'avaient déjà fait. C'est un chantier qui va durer plus de deux ans, donc ils nous ont demandé d'installer la base vie sur le parking du port. Soit. Ils nous ont demandé une zone de stockage des matériaux. Soit, ce qui peut se comprendre.

Ils voudraient aussi qu'on stocke les gravats, là cela nous plait déjà beaucoup moins et en plus de cela, ils devraient se faire acheminer les matériaux les plus lourds, les plus longs par barges, sur la Seine. Donc ce qui sous-entend que si cela arrive par barge, il faudra que la barge accoste au quai par un système de grues qui déchargent les bases et qui posent les

éléments de pontons, de passerelles, de je ne sais pas trop quoi, de rails peut-être, sur le parking. Évidemment, dans ces conditions-là, il n'est plus possible que le marché fonctionne de manière sécurisée sur les bords de Seine.

Cela date de l'histoire que je vous raconte de livraison par barges, on l'a appris la semaine dernière. Cela hypothèque l'utilisation du parking pour les marchands volants. Ceci étant dit, où est-ce qu'on peut les mettre, combien on peut en mettre ? On ne sait pas. On a différentes pistes. On a évoqué une première piste, de les installer rue Mendès-France, avantages, inconvénients, tout le monde comprend. Il y a une autre piste qui date d'hier matin. La démolition de l'îlot Dazeville est en cours et elle devrait se terminer sous peu, un mois ou deux, dans le cadre du PNRQAD bien entendu, et la reconstruction des immeubles prévus à cet endroit-là ne pourrait pas se faire avant 2025. Ce qui veut dire que cette surface-là resterait libre. Tout le monde sait qu'une surface libre ne le reste pas longtemps et on n'a pas envie du tout qu'elle soit squattée par différentes choses, que cela devienne une décharge ou autre chose. Donc, il est possible que l'on propose ou que l'on voit si c'est possible avec la SEMACO, je ne sais pas, de réinstaller provisoirement les volants sur la surface libérée par l'îlot Dazeville. Cela date d'hier.

Voilà, où on en est aujourd'hui. La piste du parking s'éloigne de plus en plus parce que c'est quasiment fait. Je vois mal les barges décharger les poutrelles au milieu des marchands et puis il y a l'opportunité de l'îlot Dazeville puisqu'à ma surprise un petit peu, je pensais qu'il y aurait peut-être un an, un an et demi, de délais entre les deux, en fait, il y a trois ans.

Donc la piste consisterait peut-être si c'est jouable, je ne sais pas cela date d'hier, vous voyez je réfléchis tout haut avec vous, de dire peut-être l'entreprise de démolition faire niveler le terrain le mieux possible, peut-être une couche superficielle d'enrobée, sans faire de travaux de fondation importants de manière que les marchands et les Villeneuvois puissent circuler sur du bitume et pas dans la boue.

Voilà où on en est à ce jour pour la relocalisation du marché, voilà où on en est pour la négociation avec la SEMACO, ce qui n'est pas facile. On a choisi une DSP parce que la ville n'a pas vocation à gérer un marché aussi important que cela. Et puis nous lancerons un appel à candidature et nous verrons qui répond, qui ne répond pas. On va élaborer bien sûr un cahier des charges avec tout ce qu'on aura envie de mettre dedans. Bien évidemment nous souhaitons à ce que la durée soit la plus courte possible, la durée de concession, parce qu'on voit très bien ce qui se passe au bout de 25 ans. Je pense que la société SEMACO a amorti depuis très longtemps l'investissement qu'il a fait et puis là, il gagne sa vie, mais je pense qu'en retour on n'a pas la qualité de service qu'on pourrait attendre. Donc, appel à candidature, on verra bien ce qui va en sortir et puis nous proposerons, et peut-être qu'il y a des gens qui proposeront des variantes, il y a une demande forte aussi.

Nous souhaitons créer ou recréer à Triage un marché et redynamiser celui des HBM. Cela entrera dans le cahier des charges, cela rentrera dans la négociation, et puis sortira de l'appel à candidature, le candidat qui nous proposera les conditions les plus appropriées à notre ville. Donc, à ce jour je ne peux malheureusement pas vous en dire davantage cela change tous les jours. Voilà les nouvelles sur le marché. Là, la délibération pour l'instant c'est uniquement de retenir le principe de la DSP. C'est une délégation de service public, nous ne le gérons pas en direct. Voilà. D'autres remarques ?

M. BIYIK

Une petite question. J'aurai voulu savoir si vous avez travaillé autour de l'idée d'une éco gestion du marché forain avec des idées par exemple comme la diminution de la distribution de sacs jetables si on ne veut pas que la Seine accoudée ne soit envahie par le plastique. Dans ce cas-là, peut-être que la Seine ne sera plus impactée. On peut aussi faire un travail de sensibilisation et d'information envers les forains sur ces problématiques. Avez-vous aussi pensé au tri et à la valorisation des déchets bois et cartons parce qu'il y en a énormément qui sont générés. Également aux récupérations des invendus comestibles. Je sais que certaines associations font de la récupération actuellement sur Villeneuve. Pourquoi ne pas essayer d'automatiser ces pratiques avec une aide de la ville et puis après c'est juste une question.

Savez-vous quelle est la quantité de déchets produits par le marché par an par exemple si vous avez une idée.

M. le Maire

Je ne peux pas vous le dire mais je pense que c'est assez conséquent, j'y passe assez souvent le samedi. Il y a deux choses, le marché sur le parking de la Seine, les marchands volants et le marché dans le bâtiment en dur carrefour du Lion. Carrefour du Lion, on a des problèmes parce qu'il y a souvent une ou deux bennes de denrées et de sacs, de cartons, de boîtes qui sont sur les trottoirs. On a remarqué, je l'ai fait constater par la Police Municipale que pas mal de marchands viennent le matin et c'est quand ils déballent qu'ils jettent les cartons mais ils jettent aussi les déchets qu'ils ont ramenés du marché qu'ils ont fait la veille. C'est flagrant, cela a été constaté, cela sera mis dans la négociation avec la SEMACO. Ensuite sur le marché du port, il y a à peu près deux bennes au ramassage, c'est-à-dire à la fin de marché, les encombrants, les cartons, tout ce qui traîne, il y a l'équivalent de deux bennes. Cela a un coût, normalement c'est la SEMACO qui les ramasse et qui les évacue, la ville se contentant de nettoyer le parking. Vous avez raison sur le fait de la pollution, il y a une pollution qui me navre et qui nous navre plus, c'est de voir quelques sacs-poubelles mais des fois il y en a plus que d'autres, qui partent à la Seine, c'est une catastrophe. On est tous d'accord, on a essayé de verbaliser, ce n'est pas facile parce qu'on a essayé de les prendre sur le fait, ce n'est jamais celui qui est là qui l'a mis c'est assez compliqué. Comme je vous le disais, on est en fin de contrat, et ils savent que dans 6 mois ce ne sera plus comme cela, donc c'est très difficile d'obtenir un peu de vigilance de leur part. Sur les marchés fixes, sur les commerçants, vous me parlez de denrées alimentaires, cela ne concerne que la Halle du marché puisqu'il n'y a en bordure de Seine que des fripiers, des vêtements, des babioles, il n'y a pas d'alimentaires. Oui, il y a des déchets alimentaires, mais comme je vous le disais, déjà dès le matin, dès 7 h 00, il y en a plein. On fait la chasse, on prend des photos, la police, mais on a du mal à faire respecter cela. Donc c'est difficile. Et je voudrais revenir sur un point. 25 ans c'est beaucoup trop, nous souhaitons bien évidemment avoir une concession la plus courte possible mais cela sous-entend aussi que cela va limiter l'investissement que l'on va pouvoir demander au concessionnaire. Si on lui demande beaucoup de travaux, il va demander beaucoup d'années pour l'amortir, ce qui n'est pas choquant a priori dans la démarche. Donc je pense qu'il faudra qu'on trouve le bon équilibre, qu'est-ce que la ville peut faire pour éviter d'avoir une concession trop longue. Mais cela, on pourra le faire que lorsque l'on aura tous les éléments et que pour l'instant on a beaucoup de mal à avoir et puis qu'on aura aussi l'évaluation, et vous avez parfaitement raison de le dire, sur l'aspect énergétique, sur l'aspect environnemental, l'aspect récupération des matériaux, tout à fait. Donc cela rentrera dans le nouveau cahier des charges. Voilà ce que je peux vous dire à ce jour. D'autres remarques ? Non. Donc on va passer au vote sur ce point. Qui est contre sur le principe d'une DSP ? Personne. Abstentions ? Personne. Unanimité sur ce point important je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Se prononce sur le principe du recours à une délégation de service public et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du CGCT Approuve les caractéristiques des prestations décrites dans le rapport de présentation, que devra assurer le futur délégataire ;

Autorise M. le Maire ou son représentant, à organiser une procédure dite « ouverte » de passation de la délégation de service public, à mener les négociations dans les conditions prévues par les articles L. 3120-1 et suivants du CCP, et d'une manière générale à établir tous les actes nécessaires au bon déroulement de la procédure

10. Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Je tiens juste à faire un rappel, à vous indiquer qu'un ROB n'engendre aucune décision, cela consiste simplement à vous dresser les quelques éléments chiffrés et les orientations en vue du budget qui aura lieu le mois prochain. Il va s'appuyer sur le précédent rapport qui vise à donner aux conseillers les informations relatives au contexte budgétaire et financier à venir sur les investissements et le fonctionnement. À l'issue de ce débat, le Conseil prendra simplement acte de la délibération. Alors, les grandes lignes que je peux vous dresser sur les orientations 2022 qui ont été prises. J'espère que vous avez eu le temps de lire le rapport. Je vais faire assez bref parce que c'est un condensé d'informations, je vais essayer d'être le plus simple possible pour le public et pour vous les collègues. Globalement ce que je peux vous dire en termes de recette fiscale sur la ville de Villeneuve-Saint-Georges sur les années passées et les années à venir. C'est que nous avons des recettes fiscales qui sont globalement stables, jusqu'à l'année 2022. Les informations vous les avez en page 10. La ville de Villeneuve-Saint-Georges a la spécificité d'avoir une pression fiscale par contre qui est assez forte sur les contribuables. L'effort fiscal, c'est un indicateur mesurant la pression de la commune sur les administrés. Pour notre commune en 2021, cet indicateur est évalué à 1,35 contre 1,21 sur la strate. Par conséquent, la commune exerce une pression supérieure aux autres communes et parallèlement a une marge de manœuvre très faible confirmée par la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter de nouveau les impôts locaux. Au vu des réalisations des opérations effectuées au 31 décembre 2021, le résultat prévisionnel que vous trouverez en section de fonctionnement pour l'exemple 2021 est de 3,6 millions. Cumulé aux résultats 2020, compte tenu de la prise en compte comptable, le résultat global avec la section d'investissement, ce sera 5,7 millions. Les recettes en fonctionnement de l'année 2021 globalement s'élèvent à 54 959 817,47. Les informations que vous trouvez en page 11. Je vais vous donner également des informations concernant le SPIC, le fonds de péréquation intercommunale et communale qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal, c'est-à-dire que les communes riches contribuent pour les communes pauvres. Ce dispositif prendra fin à compter de 2021, donc l'année 2021 sera la dernière année où nous percevons un SPIC qui était de 807 116. Donc à compter de l'année 2022, nous aurons une recette fiscale de moins pour pouvoir équilibrer notre budget, donc pratiquement 1 million d'euros à trouver. Au niveau de nos dépenses réelles de fonctionnement. Il y a une légère augmentation des dépenses à caractères générales, qui s'explique par 3 principaux facteurs : l'augmentation de charge de restauration scolaire, le SION, 200 000 euros, des régularisations de taxes foncières que nous avons passées l'année dernière pour 226 000 euros et l'augmentation de la consommation globale des coûts et des matières et des énergies. Le FCCT de l'année 2020-2021 qui sera l'objet de la prochaine délibération s'est élevé de 2018 à 2019 et sur 2020 il va s'élever à 5 347 000 euros. Les charges de personnels, les grandes orientations qui ont été données. C'est une maîtrise des dépenses de personnels qui représentent le premier poste de dépense dans la section de fonctionnement. Globalement, les charges de gestion courantes s'élèvent à Villeneuve-Saint-Georges à 49 842 000. Ces charges sont malgré tout maîtrisées, malgré le GVT, malgré la prise en compte de changement de régime indemnitaire et l'augmentation des catégories C des salaires dû à la loi de 2021. En section d'investissement, nous avons globalement eu des investissements à hauteur de 8,2 millions. En ce qui concerne les perspectives propres de l'année 2022, donc je vous réfère au rapport à partir de la page 24. Nos recettes de fonctionnement seront stables, par contre nos dépenses de fonctionnement vont faire l'objet d'une grande maîtrise puisque nos dépenses sont évaluées à 57 millions en 2022 dont 54 au titre des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légères hausses de 2,24 %, soit 1 195 000 par rapport au BP 2021. La ville doit poursuivre ses efforts d'optimisation du budget pour 2022 pour s'assurer la mise en œuvre des actions définies au projet politique. C'est pourquoi le cadrage 2022 a permis une stabilité des dépenses de fonctionnement et ce malgré la hausse comme je viens de l'indiquer des matières

premières. Les dépenses obligatoires dont nous devons faire face. Alors pour revenir sur les dépenses d'énergies, globalement en 2021 nous étions à 1 900 000, sur 2022 nous serons à 2 185 000. Idem pour les dépenses de participation au budget des sapeurs-pompiers qui globalement étaient de l'ordre de 600 000. L'an prochain nous allons avoisiner 717 000 euros. En 2022 également nous allons prendre en compte des éléments qui étaient des provisions de litiges. Nous avons eu et fait le mois dernier deux litiges, ce qui nous a complètement, je dirai, ce qui nous a poussés à décaler le Conseil Municipal déjà. Nous avons une provision de litige qui date de l'année 2019 qu'il a fallu prendre en compte, qui s'élevait à 3 000 000 d'euros. Les années 2022 et 2023 devraient être marquées par un nombre important de départs à la retraite, 5 agents allant à leur limite d'âge, 33 ayant déjà atteint la limite d'âge et 21 nouveaux départs durant la période. Le budget de la masse salariale 2022 traduira un effort conséquent 33 110 000. Le budget 2022 tient compte des différentes mesures décidées par les autorités nationales. En particulier l'évolution nationale prévue sous la grille des catégories C. L'objectif de cette année 2022 en termes d'investissements est de continuer à être vigilants à nos ratios financiers pour être en capacité de dégager assez d'autofinancement pour couvrir le remboursement du capital de la dette empruntée raisonnablement. Ainsi nous proposons un nouvel emprunt faible en 2022, similaire à celui de l'année 2021 qui devrait avoisiner les 3 millions d'euros. Selon le résultat prévisionnel 2021, les montants évalués en section de fonctionnement et les recettes d'investissements prévisionnels, une fois le capital remboursé, la capacité d'investissement 2022 sera évaluée à environ 3,6 millions. Nos crédits de paiements pour investissements concerneront essentiellement les projets de vidéo protection pour 500 000 euros. L'opération NPNRU qui va débiter au niveau des études pour 227 000 euros, réfection des voiries, la rue Henri Janin qui sera terminée en 2022, 450 000, l'éclairage public 250 000, les écrans numérique interactif des écoles 146 000 et l'aménagement d'une unité d'enseignement pour les enfants en maternelle présentant de troubles du spectre autistique 140 000 euros. Un effort également va être fait au niveau de la maîtrise de la dette. Aujourd'hui, Villeneuve-Saint-Georges compte 53 emprunts contractés auprès de 9 prêteurs. Au 31 décembre 2021, la dette était composée de 41,6 millions. Le mode de gestion depuis fin 2020 a permis de passer au 1^{er} janvier 2020 à un capital restant dû de 44 millions à 41,5 millions aujourd'hui. Nous avons considérablement réduit notre capacité de désendettement qui était, je le rappelle de 24,4 années, aujourd'hui nous sommes à 7,32. En conclusion. Suite à un fort endettement en 2019, la soutenabilité des finances de la ville a été remise en cause. Conscient de cette problématique et attentif aux ratios financiers, l'équipe municipale doit désormais prendre les mesures pour être en capacité de réduire l'endettement et d'avoir à terme plus de marge de manœuvre budgétaire. L'objectif de cette année 2022 est de continuer à être vigilant à nos ratios financiers pour être en capacité de dégager assez d'autofinancement pour rembourser nos emprunts, empruntés raisonnablement pour investir de manière efficiente. Ainsi, nous proposons un nouvel emprunt en 2022, similaire à celui de 2021 pour nous permettre à la fois de faire face à nos investissements nécessaires, aux engagements déjà pris et continuer sur la voie d'augmentation de notre capacité d'autofinancement pour continuer à assainir nos finances. Un PPI, outil d'information et d'analyse financière prospective permettra à la ville de planifier ses investissements sur le court, moyen et long terme. Au regard de la situation financière, ce PPI sera couplé à un plan de financement. Il s'agit avec ces deux outils de gestion d'évaluer les risques de chaque projet, les inscrire sur un échéancier avec des échéances réalistes et uniquement sur les projets certains. Ces outils de projection financière auront également pour but de structurer une partie des prochains débats d'orientation budgétaire. La ville devra tenir le cap de la poursuite d'effort de gestion pour maintenir son autonomie financière et une capacité à investir pour garantir sereinement les futurs investissements, c'est-à-dire la poursuite du PNRQAD et la mise en œuvre du NPNRU du quartier nord. Voilà. Si vous avez des questions, Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

M. le Maire

Merci Emmanuely, Mesdames, Messieurs, je vous donne la parole. Des questions ? Nous nous y efforcerons d'y répondre.

Mme BRUNI

J'aurai une question. Je voudrais savoir comment vous comptez financer le PNRQAD et le NPNRU sachant que le reste à charge pour la ville est de 22 millions pour le premier cas et 13 millions dans le deuxième cas.

M. le Maire

Effectivement Madame, c'est la problématique à laquelle nous devons faire face. Nous sommes dans une situation financière extrêmement difficile. Déjà par votre héritage et puis deuxièmement par ce que nous devons faire face, excusez-moi, l'héritage que nous avons trouvé, je rectifie ma phrase excusez-moi et parce qu'il y a une conjoncture d'opération qui arrive au même moment et qui pose problème. Nous avons le NPNRU qui est en cours en finalisation et on a un gros souci, c'est ce que nous ne pouvons pas faire face aux montants des investissements prévus dans le ratio communal sur le NPNRU. Si nous devons faire la totalité de ce qui est prévu dans le programme, le chiffrage fait par l'ANRU, la DRIHL, l'État, nous, les services, tout le monde, nous aurions une part communale, un reste à charge de la ville de 32 286 000 euros. Ce qui évidemment est extrêmement difficile à financer. À un tel point c'est qu'avant que je présente ce projet au comité national d'engagement de l'ANRU, c'est-à-dire devant tous les services de l'État qui vont décider du financement, 15 jours avant, le préfet nous a demandé de bien vouloir venir le voir avec les services financiers de la ville. Ils nous ont expliqué que de toute façon ce n'était pas tenable dans le budget de la ville compte tenu du potentiel fiscal d'emprunt de la ville. Ils nous ont priés de revoir notre copie et de faire les économies nécessaires pour que cela puisse rentrer dans le budget de la ville. Quand je parle de budget ce n'est pas pour un an, c'était un étalement sur 10 ans, cela ne tenait pas dans la capacité d'investissement de la ville. Nous avons travaillé dur avec les services de la ville, les services de l'État, la DGFIP, de manière à arriver à une solution qui nous permettent de rentrer dans les possibilités de la ville. Après beaucoup de travail, nous avons ramené le reste à charge de la ville à 22 425 705. Nous avons fait une économie de 9 860 000 euros, presque 10 millions d'euros. Comment on a fait l'économie ? On n'a pas eu le choix, nous avons, par rapport au programme initial, qui a été présenté, que vous aviez élaboré avec les partenaires de l'État, de l'ANRU, de la DRIHL, nous avons dû supprimer des réfections d'espaces verts, des réfections de voiries. Nous avons dû supprimer la réfection gymnase Roland Garros, nous avons dû supprimer la rénovation et l'extension de l'école La Fontaine. À mon grand désespoir soyez en certains parce que ce projet tel qu'il était conçu, il était intéressant, je l'ai approuvé, du reste quand nous avons été élus, j'ai repris le même programme parce qu'effectivement c'est une opération extrêmement valorisante pour la ville et c'est redonner de la vie dans un quartier qui est très bétonné. Malheureusement et je le redis, le projet initial a dû être raboté d'une dizaine de millions d'euros. Voilà ce que nous a demandé de faire le préfet et à ce jour je n'ai pas de réponse, je ne sais pas encore si c'est validé ou pas par la DRIHL et l'ANRU. Deuxièmement arrivent aussi en même temps d'autres opérations auxquelles nous devons faire face. D'autres opérations qui sont lancées et que nous devons assumer, le PNRQAD, l'école du centre-ville puisque dans le centre-ville, je le répète une nouvelle fois 470 nouveaux logements, pas d'école. L'école initialement prévue a été supprimée, vous l'avez supprimé du programme du PNRQAD. C'est-à-dire qu'à ce jour, cette école que nous devons construire, on n'a pas le choix parce qu'il faut bien assurer l'éducation des familles des 470 familles qui vont s'installer, il faut construire une école dans le centre-ville. Malheureusement, n'étant pas dans le PNRQAD, on perd les subventions du PNRQAD. Donc on va la payer plein pot, malgré les recettes que l'on va avoir, les subventionnements, il va falloir qu'on trouve 14,3 millions pour l'école du centre-ville dont on a besoin tout de suite puisque les logements sont livrés, il y a des gens qui sont dedans, il y a des enfants à scolariser. Ce n'est pas fini. Dans votre programme immobilier, vous aviez envisagé précédemment de construire je crois, près de 600 logements supplémentaires à Triage ce qui nécessitait la construction d'une école supplémentaire, d'un agrandissement de Paul Bert, ce que vous aviez envisagé en agrandissant Paul Bert A. Nous avons revu le projet un petit peu, parce que finalement il y a un peu moins de logements que votre projet initial, il

n'empêche qu'il faut trouver 15,2 millions d'euros pour agrandir Paul Bert à Triage. Ce n'est pas fini. L'opération des berges de L'Yerres qui nous avait été présentée comme une initialement une opération blanche pour la ville presque qui devait être en grande partie assurée par l'agence de l'eau, l'agence Seine-Normandie, l'EPT, tout cela. Et puis finalement il restera un reste à charge d'environ 3,7 millions d'euros. L'opération est enclenchée, elle commence. Ce n'est pas fini, un plan pluriannuel d'investissement aurait dû être programmé pour ces 3 investissements et il reste bien sûr le NPNRU dont je vous ai parlé tout à l'heure. Sachant que comme l'a dit Emmanuely, on peut avoir recours à l'emprunt avec un maximum, compte tenu de notre capacité de 3 millions par an maximum. Donc faites le compte de tout ce que j'ai pu vous dire et puis vous voyez qu'en mettant 3 millions d'euros par an combien d'années il va falloir amortir l'investissement demandé. Nous avons eu confirmation de la caisse des dépôts notamment qui est prête à nous soutenir dans cette opération mais il va falloir évidemment amortir, ces investissements, parce qu'il n'y en a plus qu'un seul sur du très long terme. Donc évidemment, c'est un engagement de la ville dans des opérations de remboursement de finances qui ne me plaisent qu'à moitié parce qu'on hypothèque l'avenir de la ville, mais on n'a pas le choix, les opérations sont lancées. La difficulté c'est que cela arrive en même temps. Si cela avait été traité les unes après les autres. Si précédemment, un plan pluriannuel d'investissement prévoyant cela en commençant dès 2019, à étaler dans le temps les dépenses, nous n'aurions pas cette difficulté-là. C'est une très grosse difficulté. Donc déjà je vous l'ai, je ne reviendrai pas dessus, simple difficulté déjà rien que pour le NPNRU que nous avons dû raboter. Évidemment, j'ai réussi à obtenir de l'ANRU que les équipements qui ne sont pas construits là, soient repoussés. Il n'est pas question de les supprimer, ils seront repoussés à une opération d'ANRU, ANRU 3 qui devrait se refaire plus tard, ce n'est pas sûr du tout, on ne sait pas quelle sera la politique menée au niveau de l'aménagement dans les années à venir. Voilà la difficulté que nous avons à résoudre, qui n'est pas simple et je pense que vous avez compris. Ce concours d'opérations qui arrivent en même temps pose problème. Voilà ce que je voulais dire. Emmanuely j'ai fait le tour je crois. Je voulais préciser un petit peu. Madame ALTMAN, allez-y.

Mme ALTMAN

J'ai envie de vous dire Monsieur le Maire, quelles sont vos propositions. Vous continuez de critiquer mais vous êtes maire maintenant depuis deux ans, alors certes le budget 2019 a été difficile, mais le budget 2020 lui était équilibré et on est maintenant en 2022. La situation de Villeneuve est une situation difficile avec un héritage qui était très compliqué, mais est-ce qu'il fallait rester les bras ballants et ne rien faire ou essayer d'avoir des projets qui étaient nécessaires pour les Villeneuvois, oui, on a fait le choix, j'ai fait le choix avec mon équipe d'aller de l'avant et d'avoir des projets. Et ces projets aujourd'hui avancent. On a parlé tout à l'heure du PNRQAD, ils ont été décidés et engagés sous notre mandature. Au quartier Nord, les habitants nous demandent, nous interpellent sur l'avancée du projet, donc sur le NPNRU. Voilà. Oui, certes, entre les berges de l'Yerres, le PNRQAD, le NPNRU et des projets aussi sur l'ensemble de la ville, certes ils sont nombreux parce que j'espère qu'on va pouvoir les poursuivre, mais nécessaires au vu du retard qui a été pris pendant plus de 20 ans dans cette ville. Je pense qu'il fallait, il faut toujours, en tous les cas je le réclame, avoir de l'ambition pour sortir la ville de ses difficultés. Je tiens à dire aussi que sur l'ensemble des projets, il a fallu se battre pour obtenir des partenaires, pour obtenir des financements et je crois qu'il faut continuer à faire aujourd'hui. On a eu sur l'ensemble des projets l'État, la métropole, la région, le département, là l'agence de l'eau, là des bailleurs, là des aménageurs pour pouvoir aller de l'avant. Je pense qu'il faut continuer à se battre avec l'ensemble des partenaires et des financeurs possibles pour poursuivre l'ensemble de ces travaux. Maintenant, je pense qu'il y a le temps de la critique, je peux le comprendre, mais qu'est-ce que vous comptez faire maintenant sur l'ensemble de la ville, quelles ambitions vous avez pour la ville et ses différents quartiers qui continuent encore de souffrir ? Et je vous signale que pour l'école du centre-ville, nous n'y étions pas favorables et on avait travaillé sur le fait que les écoles puissent accueillir, on avait fait tout un travail qui faisait que c'était sur le quartier Nord et donc avec l'appui du NPNRU et donc des financements possibles pour une école que nous avons travaillé la

question des effectifs scolaires. Là, aussi que comptez-vous faire ? Je comprends bien, mais c'était aussi, ce que nous pensions à l'époque, qu'une école en centre-ville nous paraissait plus que compliquée à réaliser. Donc on avait fait des propositions pour que les choses soient tout à fait viables en termes d'effectif scolaire.

M. le Maire

Deux trois remarques Madame. Je crois qu'on est tous d'accord, on a besoin de projets pour la ville. Le seul problème c'est que vous avez lancé des projets sans avoir les sous pour les faire. C'est tout, c'est simple. On peut avoir des projets, mais il faut les financer, qu'est-ce que vous avez fait vous pour les financer ? Oui, vous avez sollicité des aides et je ne manque jamais une occasion de rappeler l'effort exceptionnel fait par l'État, l'ANRU, notamment sur le quartier Nord qui financent les opérations d'aménagement à 70 %. C'est le maximum que peut faire l'ANRU, il y a très peu de communes qui ont un scoring de 70 %. C'est très bien mais il reste 30 %. Madame c'est très bien mais 30 % d'un projet de 200 millions, faites le compte, et ce qui reste c'est la part communale, on appelle cela le bloc communal. Il nous reste 30 % de 200 millions. Le projet ANRU c'est 204 millions d'euros. Attendez, je n'ai pas fini.

Mme ALTMAN

Excusez-moi, juste une chose vous donner des sommes, des centaines de millions, des dizaines de millions par-ci, par-là comme si c'était quelque chose qui allait être pris en compte sur une année ou sur deux années.

M. le Maire

Je n'ai jamais dit cela.

Mme ALTMAN

Vous ne le dites pas mais on laisse entendre depuis quelques temps. Quand on donne des chiffres comme cela, il faut savoir que les chiffres, pour impressionnants qu'ils soient, c'est sur de nombreuses années voire des dizaines d'années que les montants vont peser sur les recettes de la ville et pas maintenant aujourd'hui mais dans les années qui viennent.

M. le Maire

Madame c'est tout le problème. C'est votre vision des choses qui pose problème. Le seul problème c'est que là, ne serait-ce que l'ANRU, rien que ce projet-là, le budget de la ville ne peut pas le supporter. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les services de l'État, c'est la direction des finances publiques qui nous a demandé de raboter le projet ANRU, il n'était pas tenable dans le budget de la ville. Et du reste, ce n'est pas un scoop puisque déjà la chambre régionale des comptes qui a examiné vos comptes jusqu'en 2019, elle s'interrogeait sur la pérennité du financement des investissements et précise que la soutenabilité de nombreux projets reste à démontrer. Ce qui veut dire qu'en langage diplomatique, les projets, on n'a pas de sous pour les financer.

Mme ALTMAN

Non ce n'était pas cela, la pérennité non, non, c'était aussi la participation de l'ensemble des partenaires.

M. le Maire

Non c'est cela Madame. Non, écoutez, on n'en arrivera pas. Une chose est certaine, et que vous pourriez au moins admettre c'est que sur le projet de l'ANRU et si vous ne me croyez pas vous irez demander à la préfète, on a dû revoir le projet, diminuer le projet parce qu'il n'est pas soutenable dans les finances de la ville. Cela, c'est clair, c'est net. Et ce n'est pas notre fait à nous.

Mme ALTMAN

Le projet de l'ANRU n'était pas terminé excusez-moi à la fin de notre mandat.

M. le Maire

Non parce que vous en avez rajouté encore.

Mme ALTMAN

Soyons sérieux. Oui un projet est fait pour être modifié, adapté en fonction des moyens des uns et des autres.

M. le Maire

En fonction des finances bien sûr et c'est ce que l'on a fait.

Mme ALTMAN

Ce n'était pas abouti à ce moment-là. Que faites-vous maintenant ?

M. le Maire

Monsieur BIYIK.

M. BIYIK

Depuis maintenant 2 ans, que s'est-il passé pour les grands projets de la ville ? Malheureusement pas grand-chose. Tous les projets sont à l'arrêt. Le pôle administratif a coûté 7,5 millions d'euros et cela a beaucoup impacté en 2019 les budgets de la ville. Mais vous refusez de déménager les services de la ville et cela impacte l'ensemble des projets de la ville et aussi votre budget. Mais ces refus de laisser à l'abandon ce bâtiment, je rappelle de 7,5 millions d'euros, sont de votre responsabilité. Cela, c'est votre choix de laisser le bâtiment, le pôle administratif de côté et de ne rien en faire. En effet, avec cette décision, les bureaux de la rue Henri Janin où se trouvent certains services techniques, la petite enfance, la Police Municipale ne sont pas libérés. Vous auriez pu utiliser la vente de ces terrains justement pour renflouer les caisses de la ville et lancer d'autres projets, mais actuellement tout est bloqué et ceci, c'est votre décision et pas celle de la majorité sortante. Le projet de la Pologne, on n'en parle pas, mais il est au point mort, et depuis deux ans, rien n'a avancé sur ce projet-là. Aujourd'hui plus personne n'en parle. Il y a deux ans, qu'est-ce que vous avez fait ? Même sur le rapport annuel de la Pologne, on ne voit aucune acquisition. L'école Paul Bert, vous parlez des écoles. Concernant l'école Paul Bert, dans le budget primitif de 2020, vous aviez prévu un versement de 5,2 millions en 2021 mais vous n'avez rien fait. Dans le BP 2021, vous aviez prévu de verser 5,3 millions en 2022 mais rien n'est prévu. ET bien entendu jamais deux sans trois, dans le BP, dans celui-là, dans le 2022, donc de cette année, vous prévoyez de verser 5,7 millions. Est-ce qu'on doit vous croire ? Est-ce que l'école Paul Bert va voir le jour un jour. Parce qu'aujourd'hui l'école Paul Bert, on l'avait voté à la fin du mandat précédent. Je n'ai pas fini. Vous parlez aussi d'une école en centre-ville, c'est pareil, ce sont des promesses qui ne seront vraisemblablement pas tenues. Cette école n'apparaît dans aucune ligne budgétaire. Je rappelle aussi que tous les travaux actuellement engagés étaient déjà prévus d'avance, je pense notamment à Carnot 3, les travaux de la rue Henri Janin qui étaient aussi prévus de longue date. Je note aussi que malgré toutes vos promesses de changer le projet Carnot 3, actuellement, c'est le projet voté par la majorité précédente qui verra le jour.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Alors Monsieur BIYIK, je vais répondre Monsieur le Maire si vous le permettez. Comment dire. Je ne fais pas de politique politicienne comme vous le savez, on a des rapports...

M. BIYIK

Vous êtes adjoints à la finance, vous faites quoi alors ? De la politique ? Abandonnez votre poste.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

On a des rapports qui sont très courtois et je vais rester sur cette ligne-là. Madame ALTMAN, je vais vous répondre précisément.

M. BIYIK

Non mais pourquoi vous parlez de politique, on vous parle des projets, on vous parle des chiffres on vous parle des choix que vous avez faits depuis deux ans.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Je vais vous répondre. L'ANRU, PNRQAD, Berges de L'Yerres, c'est plus de 50 millions sur 10 ans. D'accord ? Et si on rajoute les quelques projets nécessaires à côté, cela fait 69 millions sur 10 ans. Donc cela veut dire 6,9 millions par an. On est d'accord ? Sauf qu'aujourd'hui, on a une capacité d'emprunt de 3 millions par an. Donc je veux bien que vous puissiez dire que faites-vous. Je veux bien mais après il y a des chiffres qui sont là, qui sont implacables. Si vous gagnez 2 000 euros par mois, et qu'il faut que vous dépensiez 4 000 euros tous les mois, il y a une difficulté. C'est un premier point. Deuxièmement, vous me parlez du pôle administratif Monsieur BIYIK. Le pôle administratif, d'accord, il a coûté 7,5 millions d'euros. C'est une VEFA. Aujourd'hui, elle va être terminée. Vous me parlez de vous avez fait le choix. Attendez. Vous dites-vous avez fait le choix de ne pas déménager pour ne pas vendre les terrains où se situent actuellement la PM etc. Ces terrains sont déjà vendus, ils font partie du PNRQAD. Donc aujourd'hui on n'a plus rien à vendre pour abonder le PNRQAD. C'est faux ce que vous êtes en train de dire. Autre chose. Paul Bert, l'école Paul Bert, ce sont des AP/CP. Qu'est-ce qui est faux ? Le PNRQAD Madame ALTMAN, non je réponds à la question de Monsieur BIYIK quand il dit que l'on aurait très bien pu déménager les agents rue Henri Janin, la Police Municipale dans le centre administratif, ce qui aurait permis de vendre les terrains. Ces terrains font déjà partie de l'apport de la ville pour le PNRQAD, vous n'allez pas les vendre deux fois. C'est un apport d'accord ? Cela appartient au diocèse, d'accord ? Donc vous allez vendre quelque chose qui ne vous appartient pas ? Je continue. L'école Paul Bert vous me dites il y avait 5 millions. Ce sont des AP/CP d'accord ? Ce n'est qu'un projet d'AP/CP. Tant qu'il n'y a pas de permis, qu'il n'y a pas de projet, on n'a aucune obligation à investir cette somme. Pourquoi voulez-vous que l'on mette 5 millions sur un projet qui n'existe pas ? D'accord ?

M. BIYIK

Attendez, le projet existe.

M. le Maire

Laissez-le s'exprimer s'il vous plait.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Je continue. La ZAC de la Pologne c'est un projet qui est porté par la SADEV. D'accord ? Donc quand vous dites que la ville ne fait rien, non Monsieur. On a rendez-vous avec la SADEV, c'est la SADEV qui est porteuse. Et aujourd'hui vous savez très bien qu'au niveau de la ZAC de la Pologne cela fait plus de 20 ans qu'on essaye d'acquérir des terrains et qu'il y a une grande difficulté là-bas. Ne venez pas dire qu'est-ce que vous faites depuis deux ans.

Mme ALTMAN

On a fait avancer les choses ces dernières années.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Au niveau de la ZAC de la Pologne ? Non. Monsieur BIYIK m'a parlé des deux dernières années. Je ne parle pas des 30 dernières années. C'est un projet qui est vieux de 30 ans.

M. BIYIK

Qu'est-ce qui s'est passé pendant deux ans ?

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Vous avez bien vu le rapport de la SADEV, il n'y a plus de possibilités d'acquérir des terrains puisqu'ils sont bloqués dans des démarches. Mais vous allez faire comment s'il y a des démarches administratives qui n'aboutissent pas, vous voulez acquérir le terrain comment ?

M. BIYIK

C'est simple, c'est-à-dire que vous ne travaillez pas assez sur les projets, c'est tout. Le projet n'avance pas tout seul, les subventions, il faut aller les chercher.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Ce n'est pas une question de subvention Monsieur BIYIK, c'est une question d'expropriation.

M. BIYIK

Justement, c'est un projet qui se travaille.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Bon, bref. Et votre dernier point, vous m'avez dit c'est ? Vous parliez de quoi Monsieur BIYIK, rafraichissez-moi la mémoire parce que quelques fois, vous dites tellement de choses qui sont intéressantes des fois mais il y a en aussi que l'on doit sélectionner. D'une façon générale, tout ce que je peux vous dire Madame ALTMAN, on a la volonté effectivement de faire avancer la ville, mais sans moyen, il est compliqué et difficile de pouvoir faire des projets. Un exemple tout simple. Aujourd'hui, si l'on veut pouvoir, l'objectif du budget 2022, je vous donne un exemple très précis, nous avons recensé en travaux, voiries etc. pour plus de 15 millions sur le budget. On va se contenter de ne faire que 6 millions. Pourquoi ? On vous l'a expliqué lors de la commission lundi. On a découvert, dans les cartons, enfin non, c'est un document qu'on a reçu d'un tribunal, tout simplement que la ville a un contentieux, 3 millions d'euros. Cette somme, il faut bien que je la prenne en considération sur le budget. C'est autant qui est sacrifié.

Mme ALTMAN

Vous ne nous dites pas quel contentieux.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Je vous l'ai expliqué en commission, je vous l'ai expliqué. Il y a un contentieux de 3 millions d'euros, il y a une partie de 1,4 million où on est plus ou moins sûr de gagner, que l'on a provisionné, mais 1,5 million où l'on a un doute, c'est 50-50, donc il faut provisionner cette somme. C'est ce que je vous ai dit en commission. Vous êtes d'accord que cette somme, si ce contentieux avait été réglé depuis 2019, il est évident qu'en 2022, je n'aurai pas eu d'impact sur mon budget. Et j'aurai pu ce soir fièrement annoncer la réfection de telle rue ou telle rue pour 1,5 million. Oui vous me dites qu'il y a le passé, je suis d'accord. Il y a des décisions qui ont été prises, on ne va pas revenir dessus. Mais toutes les actions du passé ne restent pas sans conséquences sur l'avenir et aujourd'hui on y est. Aujourd'hui la ville se retrouve dans une position où on est bloqué. Oui, il faut trancher, c'est ce que le préfet nous a demandé. Oui, il y a des efforts à faire, on a fait des efforts au niveau du personnel communal, on en a aussi discuté en commission on l'a dit. Vous avez pris des décisions, c'était les vôtres, vous aviez vos motivations pour les prendre, sauf qu'aujourd'hui, cela a des conséquences. Et je vous le dis Monsieur BIYIK, en toute transparence, avec tout le respect que j'ai pour celles et ceux qui étaient nos prédécesseurs aux finances, ma seule question aujourd'hui, c'est comment est-ce que vous auriez fait ? C'est ma seule grande interrogation aujourd'hui. Comment auriez-vous fait ? Puisque vous êtes en train de nous faire croire que vous auriez pu financer le NPNRU, le PNRQAD sans aucune difficulté. Les partenaires ont déjà fourni leur effort. Les 50 millions, c'est à nous de les prendre en charge. Donc on ne peut plus aller chercher de l'argent. Si vous avez une solution, là je veux bien.

M. BIYIK

Monsieur GOUGOUGNAN, par exemple vous parlez du contentieux, mais le contentieux vous l'avez vous-même dit, vous l'avez appris il y a quelques semaines. Comment voulez-vous que Madame ALTMAN qui était sortante soit au courant. C'est-à-dire que là, ce que vous nous dites, c'est la gestion courante de la Municipalité. C'est-à-dire que même pour faire la gestion courante, vous refusez de travailler. Vous êtes venus ici pour apporter le changement mais en fait non, vous croyez que le changement va venir tout seul, mais cela ne vient pas tout seul, il faut travailler, il faut bosser, il faut aller voir les partenaires. C'est tout. C'est la vie courante de la Municipalité, c'est tout. Le pôle administratif, un bâtiment de 7,5 millions qui dort, qu'est-ce que vous en faites ? Ce n'est pas possible, on ne peut pas laisser ce bâtiment pourrir là-bas.

M. le Maire

Mais il n'est pas en train de pourrir, rassurez-vous, on va lui trouver une affectation sous peu. Vous nous demandez ce qu'on n'a pas fait ou ce qu'on aurait pu faire, qu'est-ce qu'on aurait dû faire, je ne sais pas trop quoi. Ce que je peux vous dire c'est qu'en 2020, on a voulu emprunter 1 million d'euros, la ville a un potentiel régulier d'emprunter 3 millions par an, cela passe compte tenu des capacités d'endettement de la ville. On a voulu emprunter 1 million d'euros, la direction des services financiers est allée voir 3 banques publiques pour emprunter 1 million d'euros. Ce n'est pas grand-chose. Les 3 banques publiques ont refusé au vu des éléments qu'on leur a fournis. Je n'ai pas fini. Ils ont refusé au vu des éléments qu'on leur a fournis. Les comptes administratifs de la ville. Pourquoi ils nous ont refusés ? Parce que le ratio de désendettement de la ville qui est un petit peu la santé de la ville et surtout sa capacité à se désendetter, le ratio financier de la ville en 2019 était à 24,4 ans alors que la loi de finance 2018-2022 fixait un seuil de 12 ans. Nous étions au double. Comment voulez-vous aller emprunter de l'argent. Cela aussi c'est le résultat de votre gestion. Ce n'est pas des chiffres en l'air, c'est dans le rapport de la chambre régionale des comptes. Alors que tout ne puisse pas aller aussi vite que l'on le voudrait, on le déplore aussi. Mais quand on ne peut pas emprunter, on n'a pas pu emprunter en 2020. Oui ?

Mme ALTMAN

C'est dommage que vous ne l'ayez pas mis en exergue au moment où on a eu la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes. Je ne me souviens pas que cela a été dit.

M. le Maire

Je vais le remettre en ligne ne vous inquiétez pas.

Mme ALTMAN

Villeneuve est une ville pauvre avec une population qui est pauvre, c'est une réalité.

M. le Maire

Avec des mauvais gestionnaires surtout.

Mme ALTMAN

Mais enfin vous sortez d'où Madame, vous habitez où ? Je ne crois pas que vous connaissiez bien nos quartiers.

Mme NIASME

Madame ALTMAN attention, elle a été appauvrie, notre territoire a été appauvri.

Mme ALTMAN

C'est pour cela que vous en êtes parti ? Depuis longtemps d'ailleurs. Je ne sais même pas si vous y avez habité.

Mme NIASME

Madame Altman, écoutez, je vous laisse répondre sur ce sujet puisque vous être un précurseur en la matière, si tant est que ce soit vrai mais en l'occurrence...

Mme ALTMAN

Moi cela fait 44 ans que j'habite la ville.

Mme NIASME

Félicitations. En l'occurrence je pense que vous n'avez effectivement pas un regard lucide sur notre territoire et je ne peux pas vous laisser dire que notre ville est une ville pauvre parce qu'il faut arrêter de stigmatiser notre ville, notre territoire et notre population. Notre ville a été appauvrie par votre gestion, ce que nous avons à gérer aujourd'hui c'est votre héritage et en ce qui concerne les partenaires je peux vous assurer que région, département et l'ensemble des partenaires sont plus que mobilisés, ils prennent leur part. Il y a eu le CNE il n'y a pas longtemps, c'est plus de 11 millions qui sont réinjectés au titre de la rénovation urbaine par le département et on continue d'agir. Aujourd'hui, ce dont il est question, c'est la part communale. Et toute la difficulté c'est effectivement comment on fait pour assurer le financement de la part communale.

M. BIYIK

Monsieur le Maire, vous avez dit qu'en 2020, vous n'avez pas pu emprunter, mais je me souviens d'une ligne de crédit de 3 millions je crois. Ne me coupez pas. Vous aviez une ligne de crédit de 3 millions, bon peu importe. Ensuite l'endettement, vous dites que c'était à 24 ans mais l'endettement réel en 2020 était de 44 millions. Aujourd'hui il est de combien ? De 41 millions. C'est-à-dire que l'endettement n'a pas réellement baissé.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Monsieur BIYIK. En 2020, comme on vous l'a expliqué effectivement, on n'a pas pu emprunter, on a dû financer toute la partie investissement sur l'excédent de fonctionnement. Les 3 millions dont vous parlez, c'est une ligne de trésorerie. Ce n'est pas un emprunt. C'est deux choses différentes.

M. BIYIK

Mais attendez, c'est quand même un crédit. C'est une ligne de crédit. Je n'ai pas dit que c'était un emprunt, j'ai dit que c'était une ligne de crédit, donc vous l'avez quand même utilisé.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

C'est une ligne de crédit, mais cela ne rentre pas en compte dans l'endettement de la ville. C'est une ligne de trésorerie, c'est comme un découvert si vous préférez. Cela ne rentre pas en compte.

M. BIYIK

Je suis d'accord avec vous, ce sont des écritures comptables mais je suis d'accord avec vous mais quand même, vous avez fait une ligne de crédit de 3 millions c'est tout.

M. le Maire

Bien. Je vous propose de mettre un terme à ce débat, sauf qu'il y a encore des personnes qui souhaitent s'exprimer. Oui Madame ?

Mme BRUNI

Je voudrais savoir quel est l'engagement financier pris par l'État suite à la visite des nombreux ministres qui sont venus à Villeneuve ces derniers temps.

M. le Maire

Nous avons eu un crédit de 3,5 millions sur les fonds friches qui sont cibles sur le centre-ville. C'est-à-dire qu'on n'est pas les seuls, d'autres villes ont eu des crédits sur les fonds friches. Nous, on a eu de la chance, il y avait eu une première promesse de deux millions qui a été rallongée à 3,5 millions. Voilà. Y a-t-il d'autres questions que l'on puisse clore ce débat ? Oui ? Non ? Donc je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote, il suffit simplement d'acter que le débat a eu lieu et je crois que le débat a eu lieu chacun ayant pu s'exprimer comme il l'entendait. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022, en sa séance du 10 mars 2022.

11. Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2020

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Dans le cadre du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2016 imposé par la loi NOTRE, la neutralité budgétaire de ce dernier est assurée par le versement du FCCT. Le montant du FCCT déterminé par la commission locale évaluation de charges, la CLEC, correspond au coût de dépense pris en charge par l'EPT réduit des ressources afférentes à ces charges. Il est adopté par délibération concordante du Conseil Territoriale et du Conseil Municipal de la ville. Dans l'attente de la CLEC, fixant le montant définitif des acomptes sont versés sous la base du dernier FCCT. Suite à la CLEC du 7 décembre 2021 et le rapport de la commission d'évaluation, le FCCT définitif 2020, adopté par délibération du 14 décembre 2021 s'élève donc à 5 347 849 et ce des comptes comme suit, ce que vous avez au niveau de la délibération. Les acomptes versés au titre de l'année 2020 s'élèvent à 5 227 752, il reste donc un montant de 120 096 à verser à l'EPT pour l'année 2020. Il est demandé d'approuver le montant du FCCT 2020 définitif de 5 347 849, dire que le crédit nécessaire sera inscrit au budget 2022 et de charger le Maire et toutes personnes habilitées par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

M. le Maire

Merci Emmanuely, des demandes de précisions sur cette part de FCCT. Oui ? Monsieur BOYER.

M. BOYER

La CLEC a fait la répartition, nous notre question, elle concerne les raisons de votre vote contre au territoire. Pourquoi vous avez voté contre la délibération au territoire, pour quelle raison ?

M. le Maire

Au FCCT ? Je vais vous dire pourquoi, c'est extrêmement simple, un manque de transparence complet sur la répartition des dépenses dans le FCCT. De nombreux maires de gauche et de droite ont demandé des éclaircissements, des précisions sur les sommes que l'on demande aux communes pour les services qui sont faits par le territoire au nom de la commune. On n'a pas ces explications, on n'a pas ces informations. Je ne dis pas que c'est facile, mais il y a un manque de transparence sur cela. Sur la finalité aussi, parce que quand le territoire fait une opération à la piscine ou le théâtre municipale, elle le fait, elle fait des travaux, mais elle nous facture les travaux faits. Quel regard avons-nous sur ce qui est fait ? Aucun. Donc cela m'ennuie un petit peu sur le fond de payer des factures sans savoir le bien-fondé ni sans avoir aucun regard sur les travaux qui ont été faits, c'est un petit peu gênant. Des exemples, il y en

a d'autres sur la programmation du théâtre. Je ne dis pas que c'est forcément mauvais, mais cela nous gêne parce qu'à la fin du compte c'est quand même la ville qui paye. C'est le territoire qui engage les dépenses et c'est la ville qui paye, c'est quand même un peu curieux comme système. Je dirai à la limite qu'ils peuvent faire, je ne vais pas le dire parce que vous allez le répéter, ils peuvent faire un petit peu ce qu'ils veulent et nous, on paye. C'est un petit peu gênant. Moi, cela me gêne. Je veux bien, mais je veux comprendre, je veux savoir ce que je paye et ce qu'on donne. Bien, donc ce n'est pas la répartition telle qu'elle est faite, c'est le manque de transparence sur la répartition. Vous avez le théâtre par exemple, je vais prendre une ligne au hasard, je vais prendre la plus grosse : médiathèque 1 155 000. Il nous demande 1 155 000 pour la médiathèque. Cela correspond à quoi ? On n'en sait rien. À la CLEC des questions sont posées, on n'a pas les réponses. Et cela, c'est reconnu par tous les maires. Pas tous, mais une grande partie, et c'est normal, c'est nous qui engageons les dépenses de cela. Donc moi je veux bien mais je veux savoir pourquoi. Je veux bien engager les finances des Villeneuvois mais je veux savoir pourquoi. Et c'est pour cela, c'est dans l'esprit. Je ne dis pas qu'il y a des malversations.

M. BOYER

Présenté comme cela, on ne peut être que d'accord.

M. le Maire

Je pense qu'on est d'accord sur le fond, il n'y a pas de soucis. Je vous remercie. Je mets cette délibération au vote du Conseil. Qui est contre cette délibération ? Abstentions ? Unanimité je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Approuve le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2020 à 5 347 849 €, se décomposant comme suit :

FCCT 2020 définitif

COMPETENCES TRANSFEREES	2020
EAUX PLUVIALES	1282 720,00
POLITIQUE VILLE	0,00
PLU	8 940,00
DEVELOPPEMENT ECO	225 486,00
AMENAGEMENT	143 632,00
RENOUVELLEMENT URBAIN	93 878,00
HABITAT	25 600,00
MEDIATHEQUE	1 155 380,00
THEATRE	683 030,00
CONSERVATOIRE	983 535,00
PISCINE	1 075 930,00
DECHETS (HORS TEOM)	32 862,00
FCCT SOCLE (€/habitant)	32 940,00
CHARGES ET TAXES 2018 LIEES AU SIEGE DE L'EPT	22 026,00
TOTAL (HORS FPIC)	5 765 975,00
MINORATION FPIC	-418 126,00

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022.

Charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

12. Convention d'aide à l'immobilier d'entreprise au profit d'un nouveau commerçant local.

Mme GAZON

Merci Monsieur le Maire, Bonsoir Messieurs-dames. On vous présente une délibération dans le cadre du droit de la préemption et d'une cession de droit au bail. La commune est devenue preneuse du droit au bail, du local situé au 6 rue Henri Leduc. La commune souhaiterait redynamiser les commerces du centre-ville à la possibilité de mettre en sous-location lesdits locaux par le biais d'un contrat de sous-bail dérogatoire. Dans le cadre la société SCI Salneuve en qualité de bailleur, a autorisé, la commune en tant que preneur a sous-loué le local au moyen d'un bail dérogatoire répondant aux dispositions de l'article dont vous avez le Code de commerce par avenant du 11 février 2022. Cette SCI en vue de diversifier les commerces, ensuite à la retenue d'un artisan fleuriste, la commune a signé un contrat de sous-bail dérogatoire avec l'entrepreneur de Ma Vie Fleurs pour une durée de 3 mois renouvelable afin d'y créer une nouvelle activité au centre-ville. Cependant, pour permettre à ce jeune entrepreneur de poursuivre son activité et de la rendre pérenne, il est possible de conclure une convention d'aide à l'immobilier d'entreprise en se référant au dispositif dont vous avez l'article. C'est pour cela que cette convention permet ainsi d'accorder à ce nouveau commerçant une aide dite d'un mini, sous forme d'un rabais d'un prix de la location du local et des conditions plus favorables que celles du marché qui est de 400 euros. C'est pour cela qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise au profit d'un entrepreneur et de l'artisan de Ma Vie Fleurs, d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous documents annexes ou relatifs au contrat de sous-bail dérogatoire.

M. le Maire

Merci Marie-Jo. Des questions sur cette question ? Pas de questions ? Bien. Avis contraires ? Bien, il n'y en a pas. Abstentions ? Je n'en vois pas. Unanimité je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présents,

DELIBERE,

Approuve la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise au profit de l'entrepreneur artisan de Ma Vie Fleurs.

Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document annexe ou relatif au contrat de sous-bail dérogatoire.

13. Recrutement d'un psychologue vacataire

M. DERNI

La ville souhaite recruter un psychologue vacataire afin de lutter contre les risques psychosociaux qui peuvent se manifester sous multiples formes : mal être, dépression, perte d'estime de soi, douleurs physiques. Ce sont des risques d'origines professionnelles et de natures variées qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés. Ils participent à la détérioration de la qualité de vie au travail et deviennent alors une source de stress. La modification de travail dû à la pandémie du Coronavirus peut avoir un impact sur le bien-être des salariés. La collectivité a tenu à prendre des dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail notamment en surveillant les conditions d'hygiène au travail et des risques de contagion et l'état de santé des agents. Afin de protéger le personnel communal, la collectivité souhaite s'attacher le concours d'un psychologue. Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu qu'il est difficile de quantifier à l'avance. Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser le recrutement d'un psychologue vacataire chargé d'intervenir auprès des services ou des agents qui sont en situation de mal-être. La durée de chaque vacation est fixée à une heure, la rémunération pour chaque vacation est sur une base de 187 euros bruts. Voilà.

M. le Maire

Des questions sur ce point s'il vous plait ? Oui Madame, je vous écoute.

Mme NIOKA

Avez-vous prévu un volume horaire dans le contrat avec ce vacataire, est-ce qu'il y a un maximum ?

M. le Maire

Chaque vacation dure une heure.

M. DERNI

On a prévu pour le moment une dizaine d'heures. Cela va être suivant l'arrivée, suivant le mal-être des agents, on n'a pas de vu pour l'instant. On sait qu'il y a un problème parce qu'on a un service de prévention auprès des agents, on reçoit beaucoup d'agents dans ce service-là qui viennent vraiment pour parler de problèmes liés au travail, liés à leur vie de famille, liés au coronavirus, liés aux difficultés x et y. C'est vrai qu'il faut un professionnel de santé parce que même un technicien n'est pas apte et des fois c'est du domaine médical parce qu'aujourd'hui on voit que la vie familiale, la vie professionnelle sont très liées, il n'y a pas de temps de coupure. Il y a des gens vraiment en difficulté et il y a cette demande de la part des syndicats aussi dans le cadre du CHSCT qui a été portée afin d'améliorer les conditions de travail des agents. C'est une expérimentation, on n'a pas de vus. On va voir suivant la demande et le traitement des agents.

Mme NIOKA

Mais globalement vous avez prévu un budget de combien au total ?

M. DERNI

Pour l'instant on part sur une dizaine d'heures. On va dire dix agents qu'on va traiter, mais là, on n'a pas de vus. On sait qu'il y a une demande, je ne peux pas vous dire qu'on a un prévisionnel fixé. Il y a du mal-être.

Mme NIOKA

Vous avez pu recenser ?

M. DERNI

On va évaluer en fonction des besoins et s'adapter. Je ne peux pas vous dire la projection, parce qu'automatiquement, il va y avoir des gens, il y aura un bouche-à-oreille.

Mme NIOKA

Oui, il y aura un appel d'air. C'est pour cela que je vous demande.

M. DERNI

C'est un concept qui n'est pas fait par toutes les villes, c'est un choix vraiment d'aider. Aujourd'hui on parle de social, on va essayer de ...

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Madame NIOKA pour pouvoir être plus précis, on a prévu en gros un volume d'une dizaine d'heures et on a budgété en gros un budget de 15 000 euros sur le budget de la ville donc on verra en fonction de ce qui va se faire mais environ 15 000 euros qui sera sur le budget 2022.

Mme NIOKA

D'accord, 15 000 euros pas pour simplement les 10 heures, 15 000 euros maximum, OK.

M. GOUGOUGNAN-ZADIGUE

Pour l'instant on a budgété 15 000 euros en fonction des besoins. S'il y a besoin, on fera une DM et puis voilà.

M. le Maire

D'autres questions ? D'autres interrogations ? Eh bien je vais mettre cette délibération au vote. Qui est contre cette délibération ? Personne. Abstentions ? Personne. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Abroge la délibération n° 21.5.16 du 19 décembre 2021.

Autorise le recrutement d'un psychologue vacataire chargé d'intervenir auprès des services où des agents sont en situation de mal-être.

Fixe la durée de chaque vacation à 1 heure.

Rémunère chaque vacation sur la base de 187 € brut.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

14. Mise à jour du tableau des emplois.

M. le Maire

Modification du tableau des emplois et du personnel communal et ouverture de poste pour le recrutement d'agents contractuels. Donc vous voyez qu'il y a le but de cette présentation c'est de mettre en adéquation le grade avec l'emploi. Vous voyez qu'il n'y a que des modifications

de poste de manière qu'il y ait bien une correspondance entre le grade et l'emploi. Il y a plein de transformations, vous avez la liste, de manière à ce que ce soit clair et net que s'il y a marqué qu'il y ait un agent territorial de deuxième catégorie qui fait au secrétariat, qu'il soit bien celui qui fait cela, que ce ne soit pas un vacataire d'autre chose. Que ce soit clair et net, qu'on est une vision précise du personnel, des emplois qui sont créés et des grades, de manière à avoir une base claire. Des questions ? Non. Des votes contre ? Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie, unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présents,

DELIBERE,

Décide de l'ouverture au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 du poste de directeur du développement social et culturel.

Dit que ce poste, inscrit au tableau des emplois, sera ouvert au recrutement selon le niveau de recrutement et de rémunération indiqués dans le tableau ci-joint (annexe 2).

Dit que les emplois sont fixés au 15 mars 2022.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

15. Adhésion à l'Association de défense des riverains de l'aéroport d'Orly (DRAPO).

M. le Maire

Je pense que vous connaissez tous l'association DRAPO qui est une association de défense des riverains qui milite pour essayer de vivre un peu mieux sous les avions, qui entreprend des actions d'informations, des actions de mesures, de contrôle du trafic aérien. Il nous a paru nécessaire que la ville adhère à l'association DRAPO. Le montant de l'adhésion est de 1 750 euros, c'est un pourcentage en fonction du nombre d'habitants. Je ne me rappelle plus du taux par habitant mais c'est multiplié par 39 000. Je ne me rappelle plus, on n'est pas à 39 000. 34, pardon, le 9 n'était pas au bon endroit. Des remarques ? Non. Votes contre ? Non. Abstentions ? Non plus. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présents,

DELIBERE,

Adhère à l'association DRAPO dont les frais d'adhésion s'élèvent à 1 750 euros.

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

16. Octroi d'une protection fonctionnelle.

M. le Maire

C'est une délibération qui consiste à accorder la protection fonctionnelle à un élu, une adjointe au Maire, qui a été victime d'une agression matérielle, sa voiture a été incendiée. Évidemment, la procédure a été lancée, une plainte a été déposée. Je souhaite que cette élue, comme tout autre élu du reste, dans cette salle, puisse bénéficier de la protection fonctionnelle du fait que

c'est un élu et pas un employé communal, cela demande une délibération du Conseil. Je vous propose évidemment d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Naoual EL OUAHTA. Y a-t-il des avis contraires ? Non. Des abstentions ? Non plus. Unanimité, et je vous en remercie très sincèrement.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ des membres présents et présentés,

DELIBERE,

Accorde à Madame Naoual EL OUAHTA la protection fonctionnelle demandée conformément à la réglementation en vigueur.

M. le Maire

Eh bien je crois que l'ordre de jour est épuisé. Je vous remercie de votre travail. À très bientôt pour le vote du budget la prochaine fois.

Fin de la séance à 22 h 24.